



Observatoire de la fin de vie 2025

Résultats



Mai 2025

Contacts

Anne Laure GALLAY
Directrice du département Opinion
anne-laure.gallay@ipsos.com

Julia SCHMIDT
Cheffe de groupe
julia.schmidt@ipsos.com





Recueil

L'enquête a été réalisée par téléphone
du **24 mars au 16 avril 2025**

*Soit avant l'examen du projet de loi par
l'ensemble des députés débutant le 12
mai.*



Echantillon

Echantillon de **1000 Français** âgés de 18
ans et plus, représentatif de la population
nationale.

La représentativité de l'échantillon a été
assurée par la méthode des quotas
appliquée aux variables suivantes : sexe,
âge, profession de l'interviewé et de la
personne de référence, région et catégorie
d'agglomération.



Clés de lecture

Les résultats **présentés dans des encadrés
sont significativement supérieurs à la
moyenne**. Ils démontrent la présence d'un
écart significatif et permettent d'affirmer à
95 ou 99% que cette différence entre la
population affichant ce résultat et
l'ensemble n'est pas due au hasard.

Hommes : **xx**

Femmes : **xx**

Les rappels indiqués correspondent à
l'étude réalisée par BVA pour le
Centre national des soins palliatifs et
de la fin de vie en 2022.

Nous rappelons que toute diffusion des résultats de cette enquête doit être accompagnée d'éléments techniques tels que le nom de l'institut Ipsos bva et de son commanditaire « Centre national des soins palliatifs et de la fin de vie », la méthode d'enquête, les dates de réalisation, la taille d'échantillon.

- 01** { **Représentations concernant la fin de vie**
P.4
- 02** { **Appropriation du sujet de la fin de vie**
P.8
- 03** { **Attentes en matière de fin de vie**
P.13
- 04** { **Connaissances des Français sur les droits liés à la fin de vie**
P.18

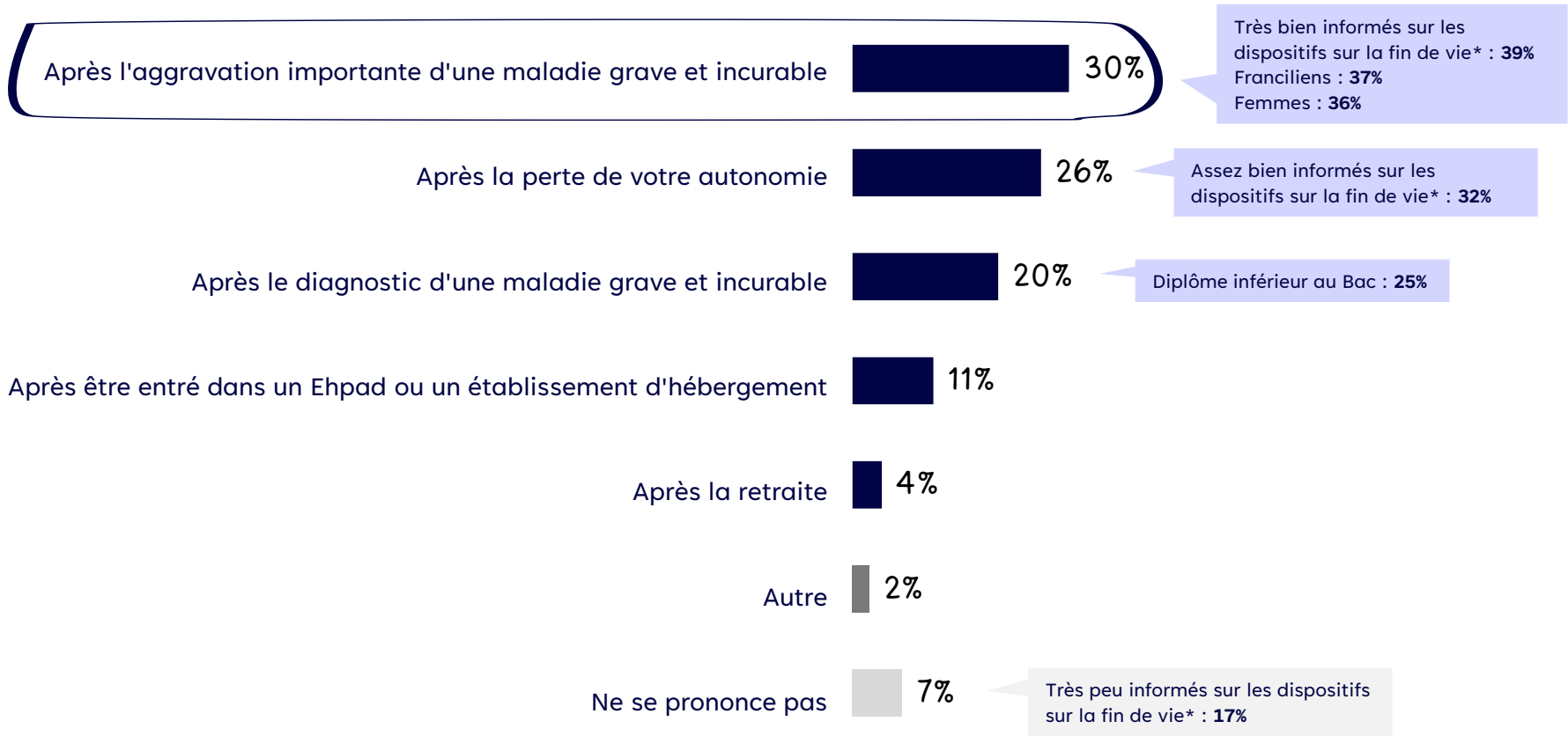
- 05** { **Satisfaction par rapport aux dispositifs existants**
P.35
- 06** { **Sources d'information sur la fin de vie**
P.40
- 07** { **Principaux enseignements**
P.43

01

REPRÉSENTATIONS CONCERNANT LA FIN DE VIE

Si le début de la fin de vie est un peu plus associé à l'aggravation importante d'une maladie grave et incurable, cette représentation ne fait pas consensus

Nouvelle question



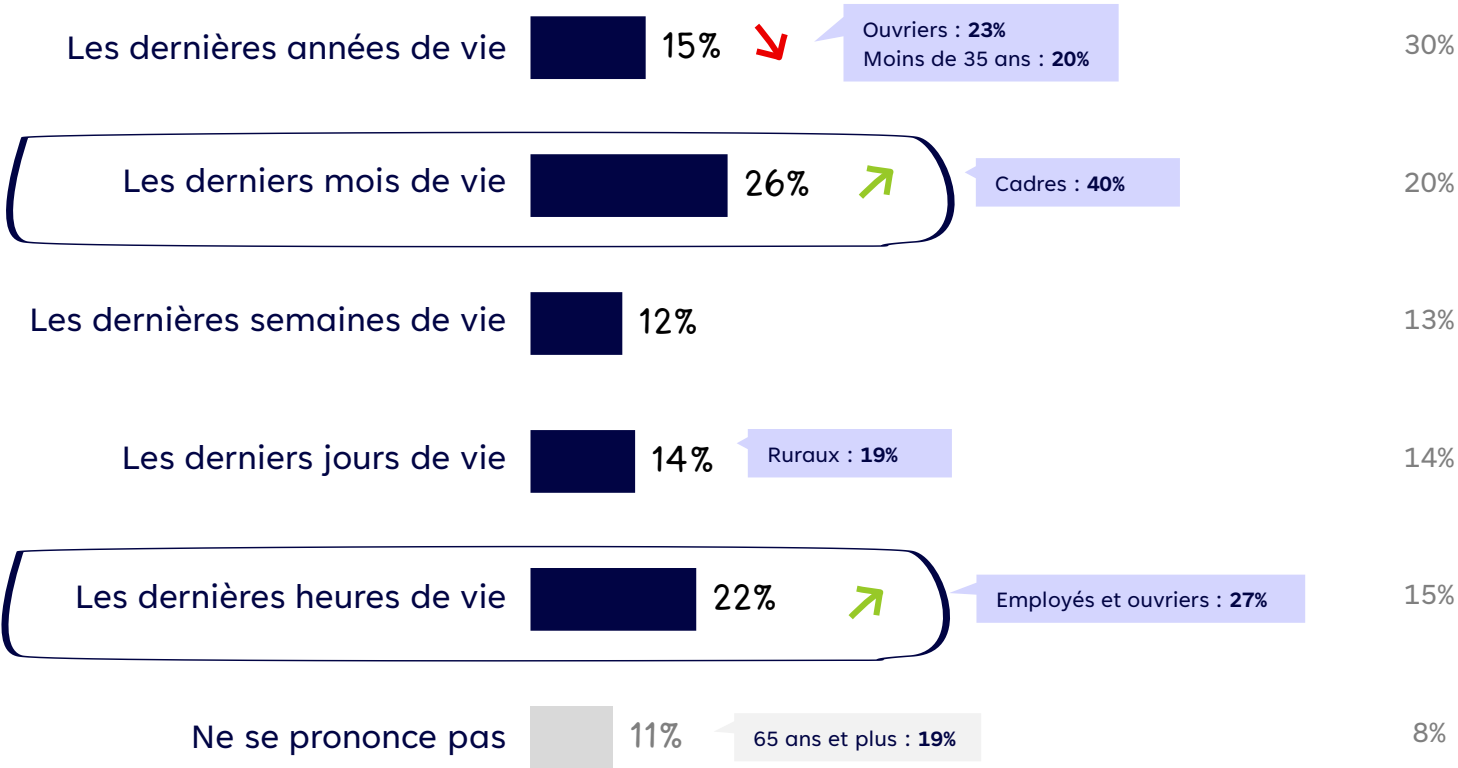
1/ Pour vous, à quel moment commence la fin de vie ?

Base : à tous

*Score aux 9 questions de connaissance objective sur les dispositifs
Très peu informés : 0 à 2 bonne réponses
Assez peu informés : 3 à 4 bonnes réponses
Assez bien informés : 5 à 6 bonnes réponses
Très bien informés : 7 à 9 bonnes réponses

La fin de vie apparaît plutôt comme une période resserrée, de quelques heures à quelques mois

Rappel 2022

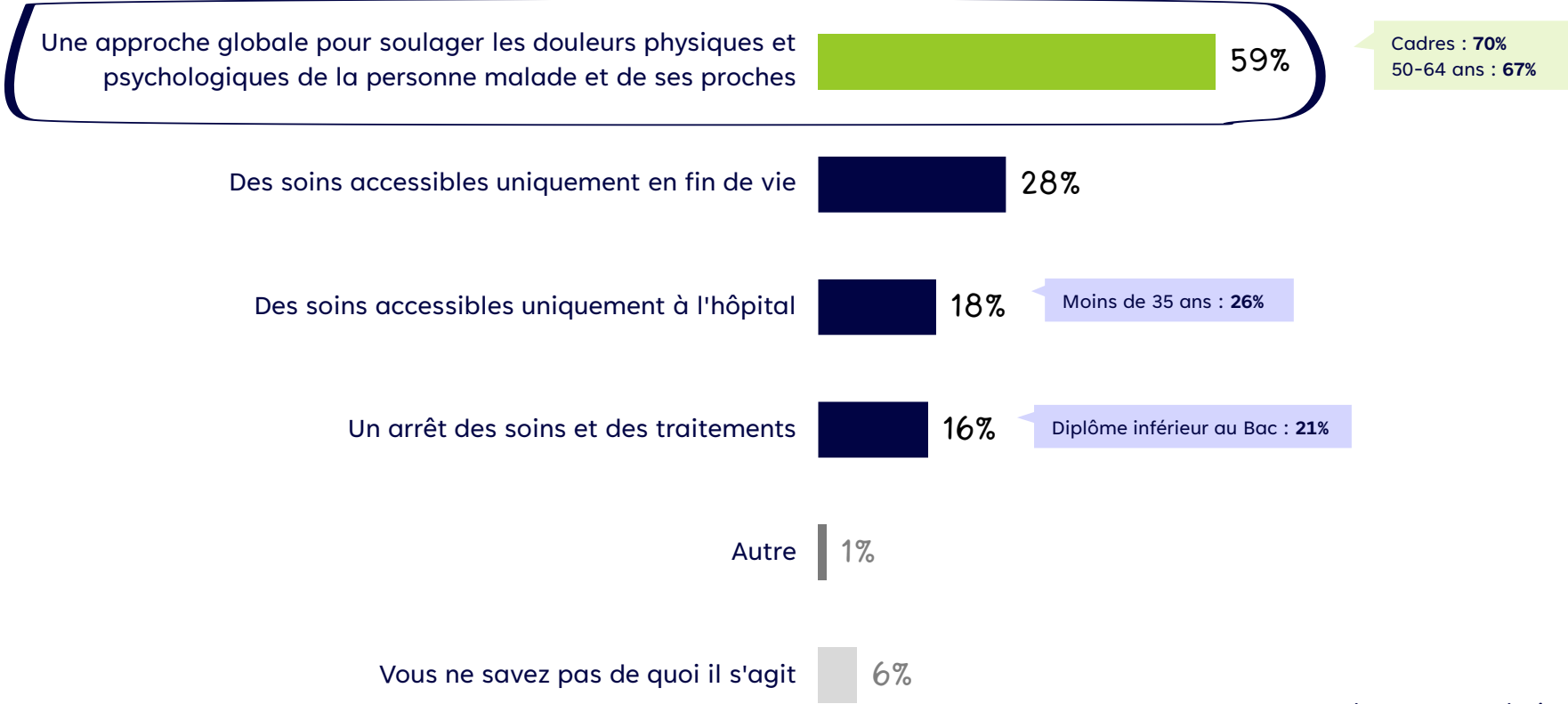


2/ Pour vous, sur quelle période s'étend la fin de vie ?

Base : à tous

Les soins palliatifs sont majoritairement envisagés comme une approche globale de soulagement des souffrances. Plus d'un quart des Français les associent néanmoins spécifiquement à la fin de vie

Nouvelle question



Total > 100% car plusieurs réponses étaient possibles

3/ Le terme de « fin de vie » que nous allons utiliser désigne la phase avancée d'une maladie grave, potentiellement mortelle et/ou lorsque le décès est prévisible à court ou moyen terme. Pour vous, que représentent les soins palliatifs ?

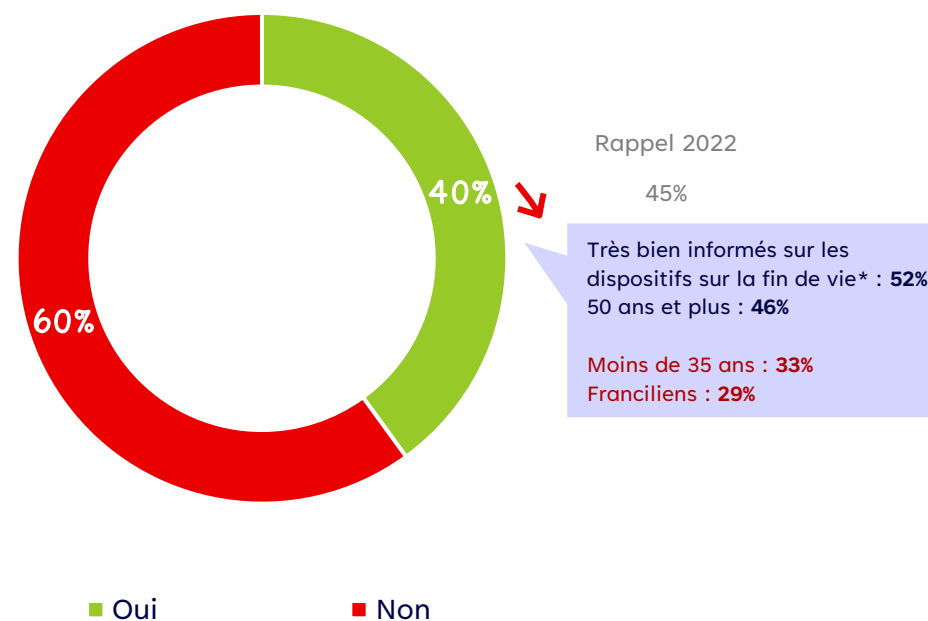
Base : à tous

02

APPROPRIATION DU SUJET DE LA FIN DE VIE

La part de Français ayant déjà réfléchi à leurs préférences pour leur fin de vie demeure limitée

Réfléchi à vos préférences et/ou vos souhaits pour votre fin de vie

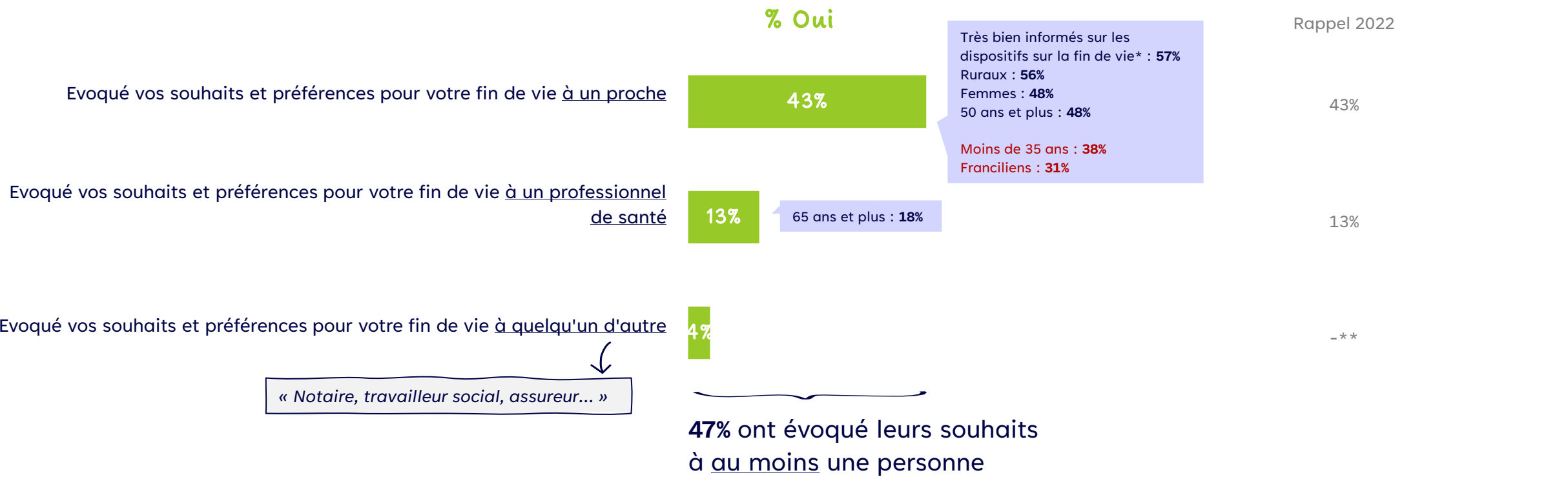


4/ Personnellement, avez-vous déjà...

Base : à tous

*Très bien informés : 7 à 9 bonnes réponses sur les 9 questions de connaissance objective des dispositifs législatifs relatifs à la fin de vie

La part de Français ayant déjà discuté de leur fin de vie ne progresse pas par rapport à 2022. Les proches sont les premières personnes avec qui les souhaits sont abordés.



4/ Personnellement, avez-vous déjà...

Base : à tous

*Très bien informés : 7 à 9 bonnes réponses sur les 9 questions de connaissance objective des dispositifs législatifs relatifs à la fin de vie

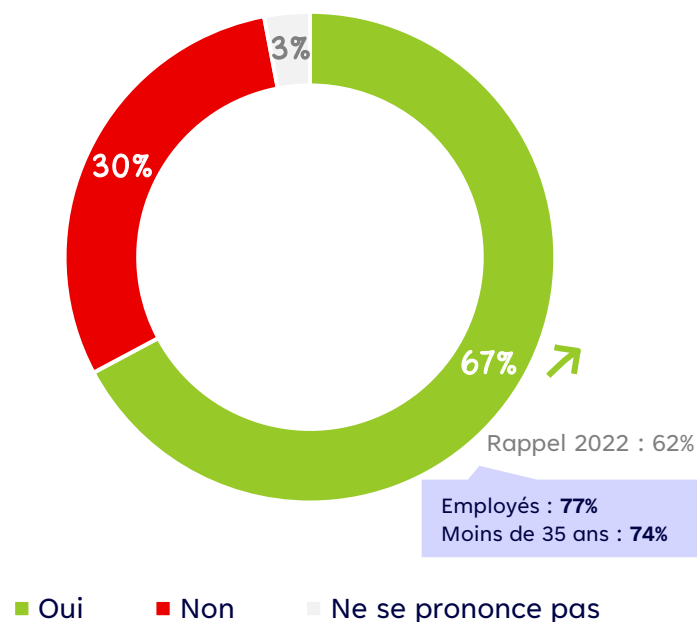
**Item non posé en 2022

Les répondants n'ayant pas encore évoqué leurs préférences pour leur fin de vie sont en revanche plus nombreux qu'avant à envisager de le faire un jour

Les proches seraient toujours leurs premiers interlocuteurs. A noter tout de même le crédit non négligeable des professionnels hors santé.

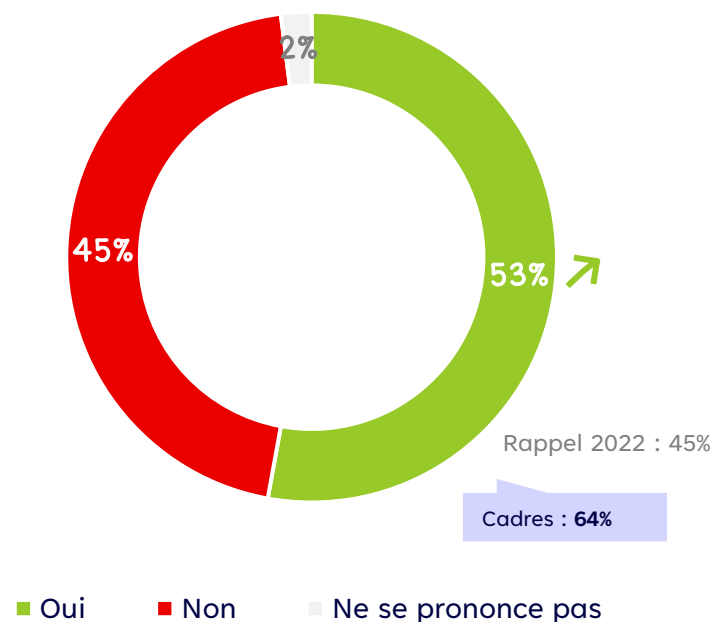
Un de vos proches

(565 répondants)



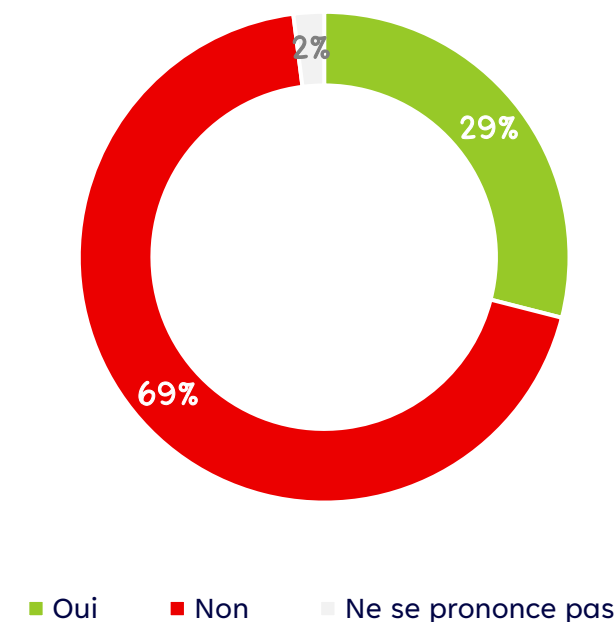
Un professionnel de santé

(870 répondants)



Un autre professionnel

(958 répondants)



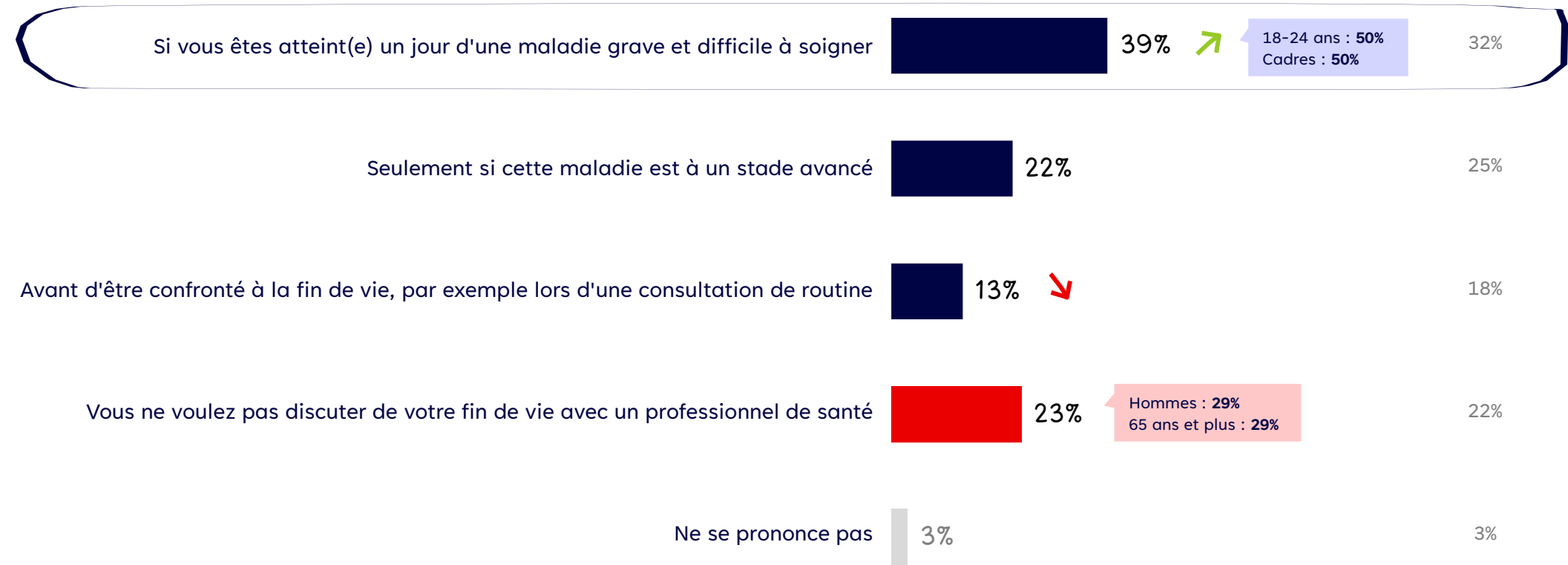
4bis/ Envisagez-vous d'en parler un jour à...

Base : à ceux qui n'ont pas évoqué leurs souhaits et préférences pour leur fin de vie

Le souhait d’anticiper le moment d’évoquer la fin de vie avec un médecin lors d’une consultation de routine est peu fréquent et s’amoin-drit

Près d’un Français sur quatre ne souhaite pas en discuter, a fortiori parmi les hommes et les seniors

Rappel 2022



7/ A quel moment souhaiteriez-vous pouvoir discuter de votre fin de vie avec un professionnel de santé ?

Base : à tous

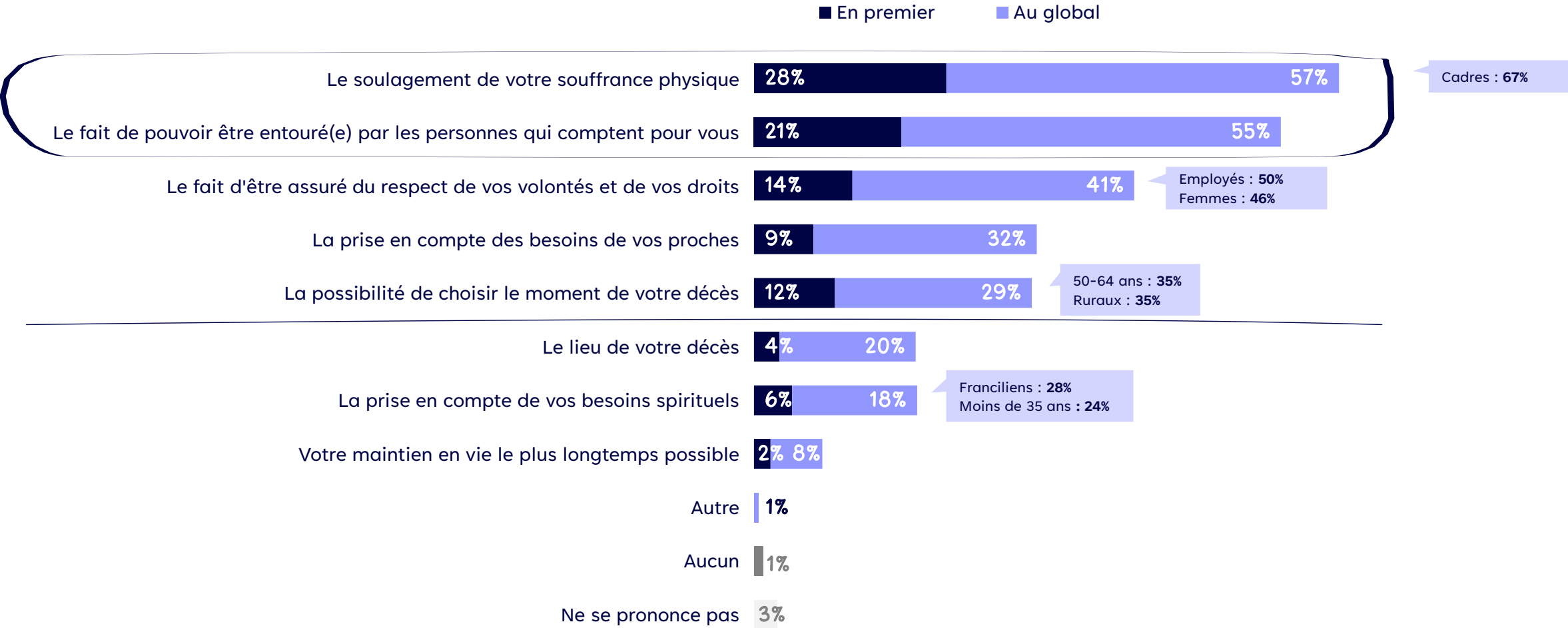
03

ATTENTES EN MATIÈRE DE FIN DE VIE

Pour leur fin de vie, les Français priorisent le soulagement de leur souffrance physique et le fait d'être entourés de leurs proches

Le maintien en vie le plus longtemps possible apparaît comme un souhait minoritaire

Nouvelle question



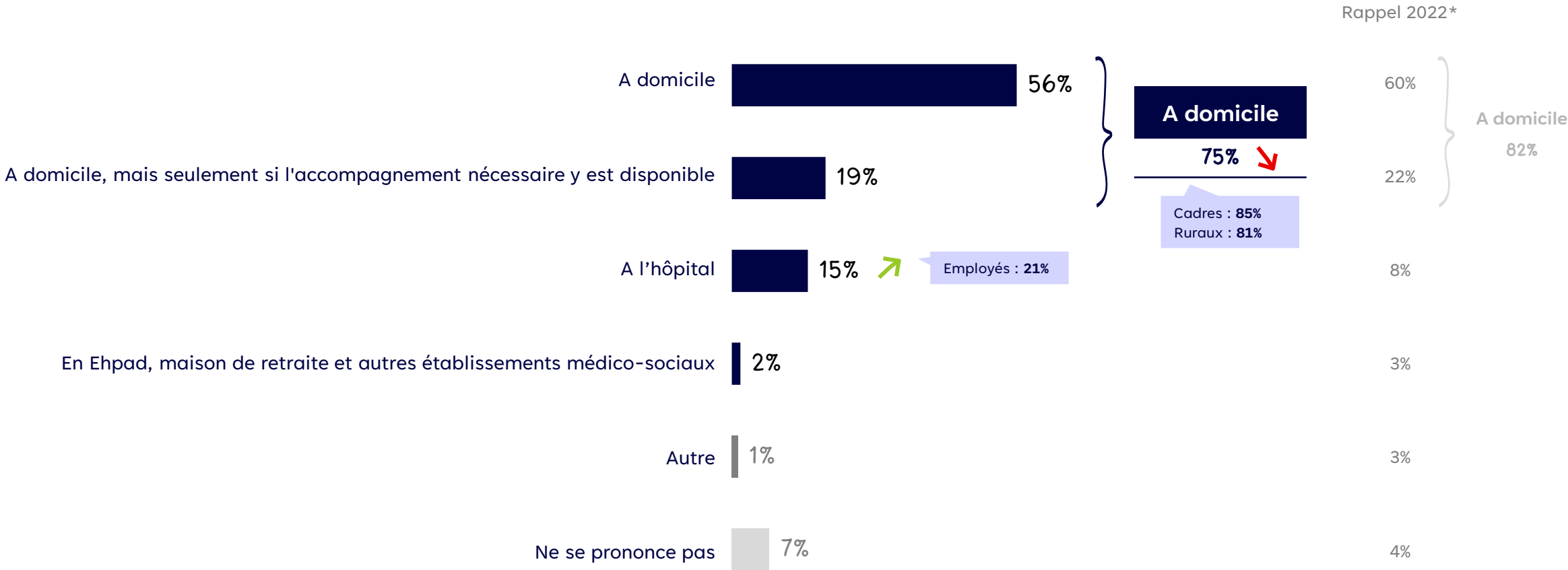
5/ Quels sont les éléments qui comptent le plus pour vous dans le cadre de votre fin de vie ? En premier ? Et ensuite ?

Base : à tous

Total > 100 car plusieurs réponses étaient possibles.

Le domicile demeure le lieu privilégié par une majorité de Français, même sans équipement spécifique

L'hôpital est néanmoins davantage cité qu'en 2022

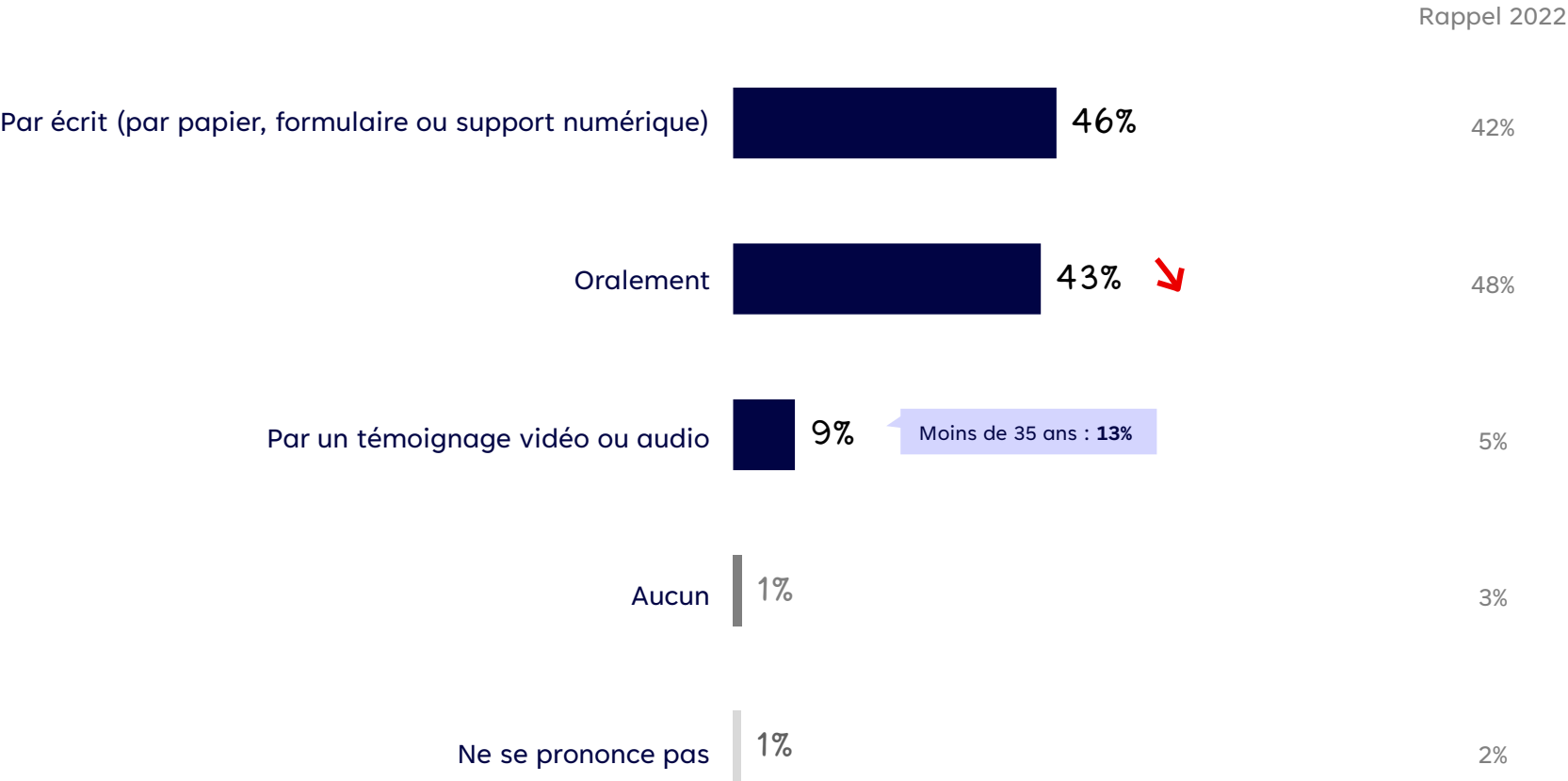


6/ Quel serait a priori, pour vous, l'endroit où vous préféreriez mourir ?

Base : à tous

* En 2022, les items proposés étaient les suivants : « Votre domicile », « Votre domicile mais seulement si l'accompagnement nécessaire y est disponible », « L'hôpital », « L'EHPAD ou la maison de retraite », « Autre », « Ne se prononce pas »

La tendance à préférer transmettre oralement les préférences concernant la fin de vie s'estompe très légèrement. Le témoignage vidéo reste minoritaire



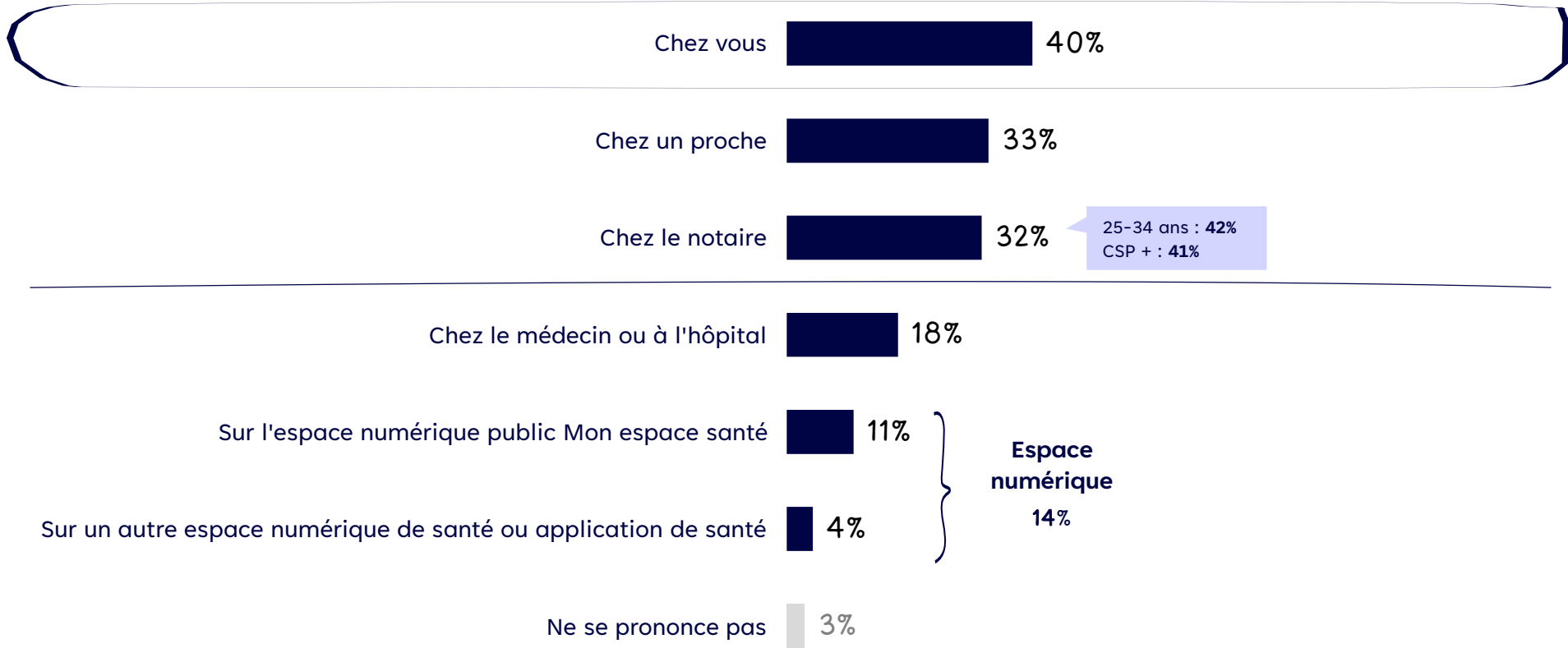
8/ Par quel moyen préféreriez-vous transmettre vos préférences concernant votre fin de vie ?

Base : à tous

Total > 100% car plusieurs réponses étaient possibles

Pour leurs préférences concernant leur fin de vie, les Français privilégient un dépôt à leur domicile ou auprès d'un proche ou d'un notaire

Nouvelle question*



* En 2022 la liste d'items proposés était différente.

9/ Où souhaiteriez-vous que vos préférences concernant votre fin de vie soient conservées ?

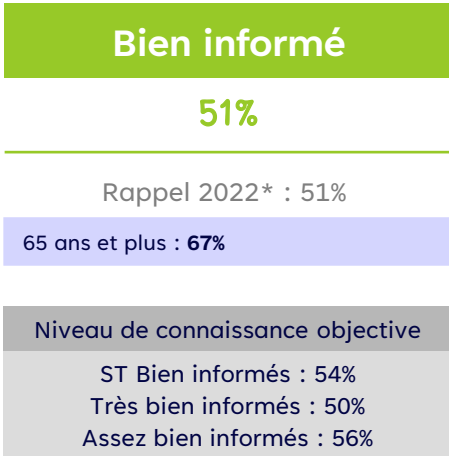
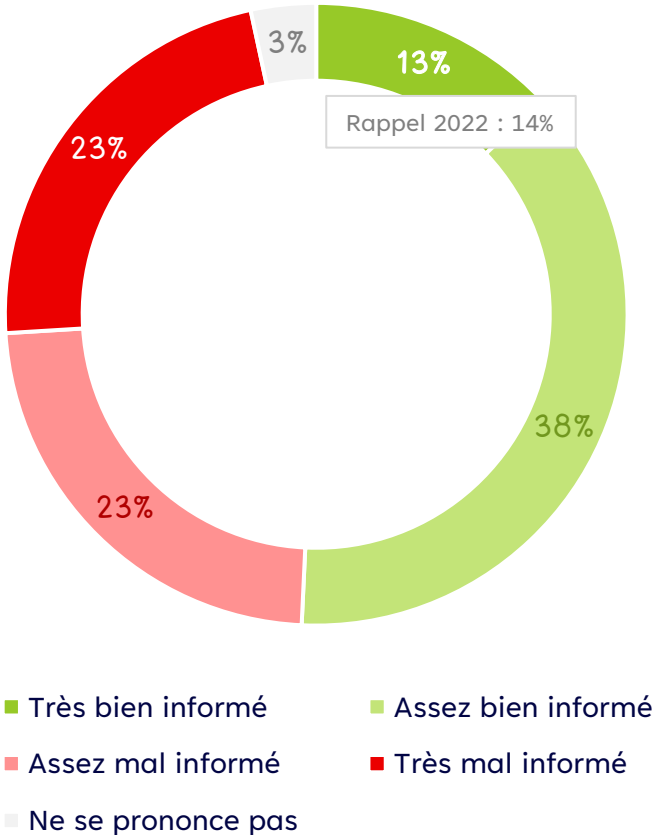
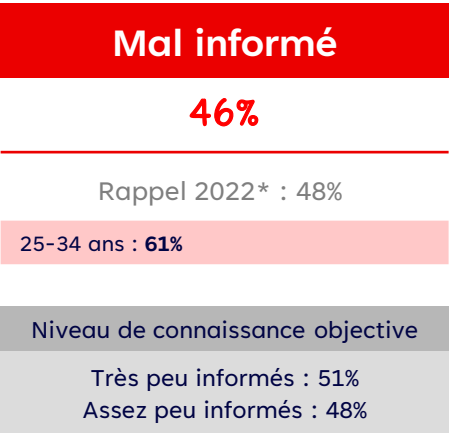
Base : à tous

Total > 100% car plusieurs réponses étaient possibles

04

CONNAISSANCES DES FRANÇAIS SUR LES DÉMARCHES ET LES DROITS LIÉS À LA FIN DE VIE

Un besoin d'information encore prégnant : à peine la moitié des Français s'estiment bien informés sur les droits et dispositifs liés à la fin de vie



* En 2022, le libellé était « En France la fin de vie est encadrée. Diriez-vous que vous êtes bien ou mal informé sur les modalités de la fin de vie en France ? »

Parmi les personnes étant bien informées de manière objective (5 à 9 bonnes réponses), 54% d'entre elles se sentent bien informées.

A l'inverse, parmi les répondants qui se sentent bien informés, 57% d'entre eux ont objectivement une bonne connaissance.

Score aux 9 questions de connaissance objective sur les dispositifs

Très peu informés : 0 à 2 bonnes réponses

Assez peu informés : 3 à 4 bonnes réponses

Assez bien informés : 5 à 6 bonnes réponses

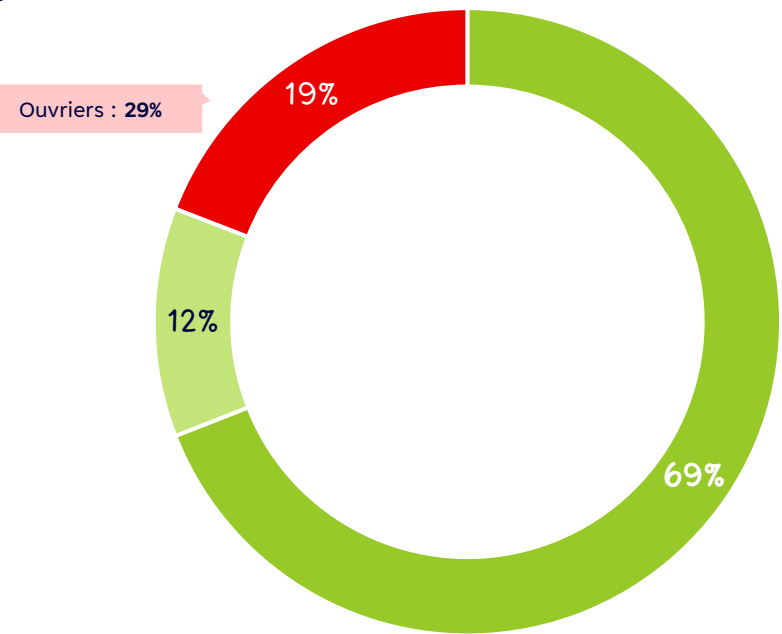
Très bien informés : 7 à 9 bonnes réponses

10/ Diriez-vous que vous êtes bien ou mal informé sur les droits et dispositifs de la fin de vie en France (exemples : directives anticipées, personne de confiance, etc.) ?

Base : à tous

Dans l'absolu, les Français estiment très majoritairement savoir ce qu'est une personne de confiance...

Personne de confiance



- Oui et vous savez précisément ce que c'est
- Oui mais vous ne savez pas précisément ce que c'est
- Non

OUI

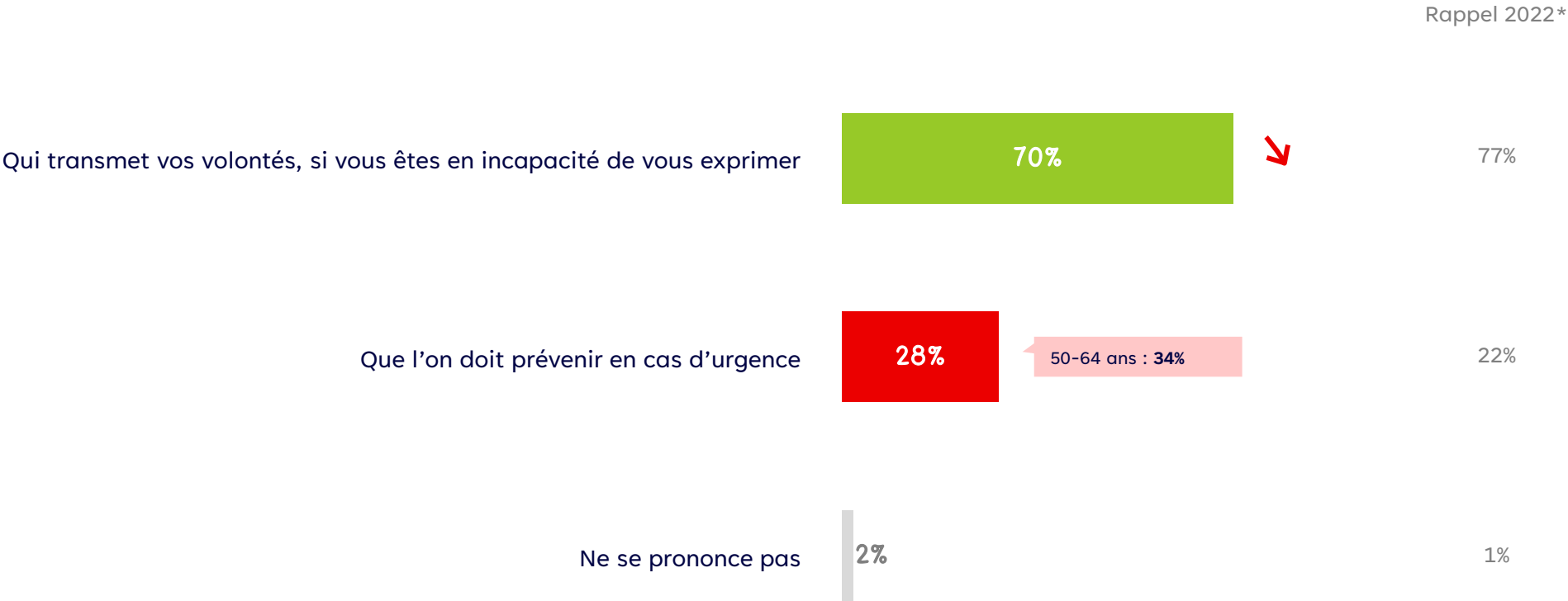
81%

Rappel 2022* : 65%

CSP + : 89%
Ruraux : 87%
Femmes : 84%

* En 2022, le libellé était « Savez-vous ce que la loi définit comme « personne de confiance » ? »

...mais une part importante de ces répondants confond le rôle de la personne de confiance avec celui de la personne à prévenir

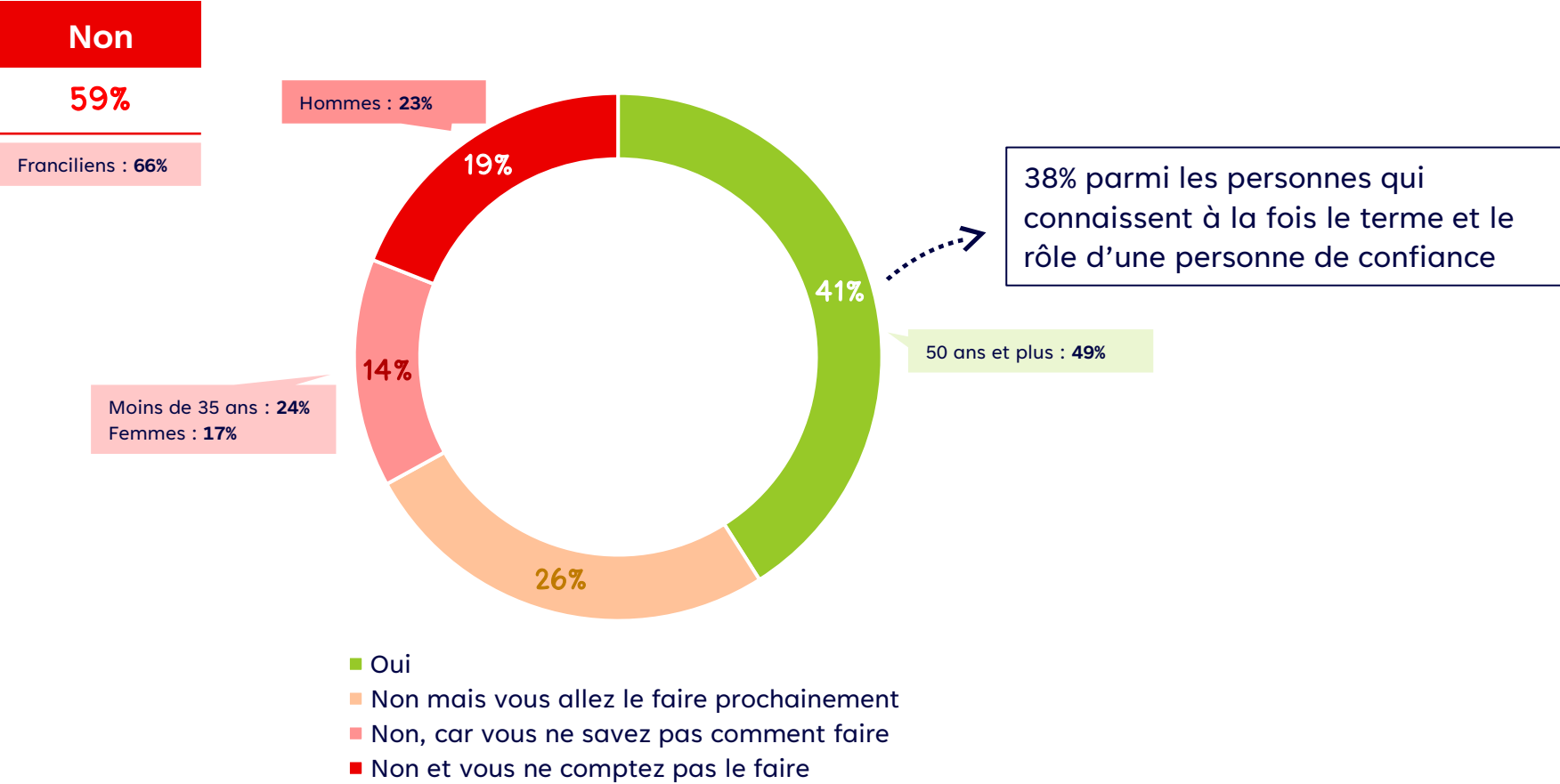


13/ Quel est selon vous le rôle de la personne de confiance ? C'est la personne...
Base : à ceux qui savent ce qu'est une personne de confiance (808 répondants)

* En 2022, le libellé était « Quel est selon vous le rôle de la personne de confiance dans le cadre de la fin de vie ? C'est la personne... »

Les répondants estimant savoir ce qu'est une personne de confiance sont une majorité à ne pas encore l'avoir désignée

Nouvelle question



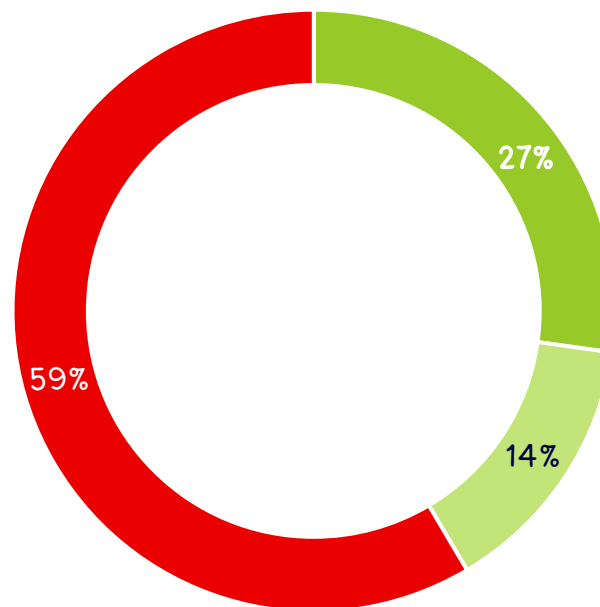
14/ Avez-vous déjà désigné votre personne de confiance ?
Base : à ceux qui savent ce qu'est une personne de confiance (808 répondants)

Le terme de directives anticipées demeure peu connu : seuls 4 Français sur 10 déclarent le connaître globalement, dont seulement ¼ précisément

Directives anticipées



18-24 ans : 74%
Diplôme inférieur au Bac : 69%
Ouvriers : 67%
Hommes : 65%



OUI

41%

Rappel 2022 : 43%

Rappel 2022 : 24%

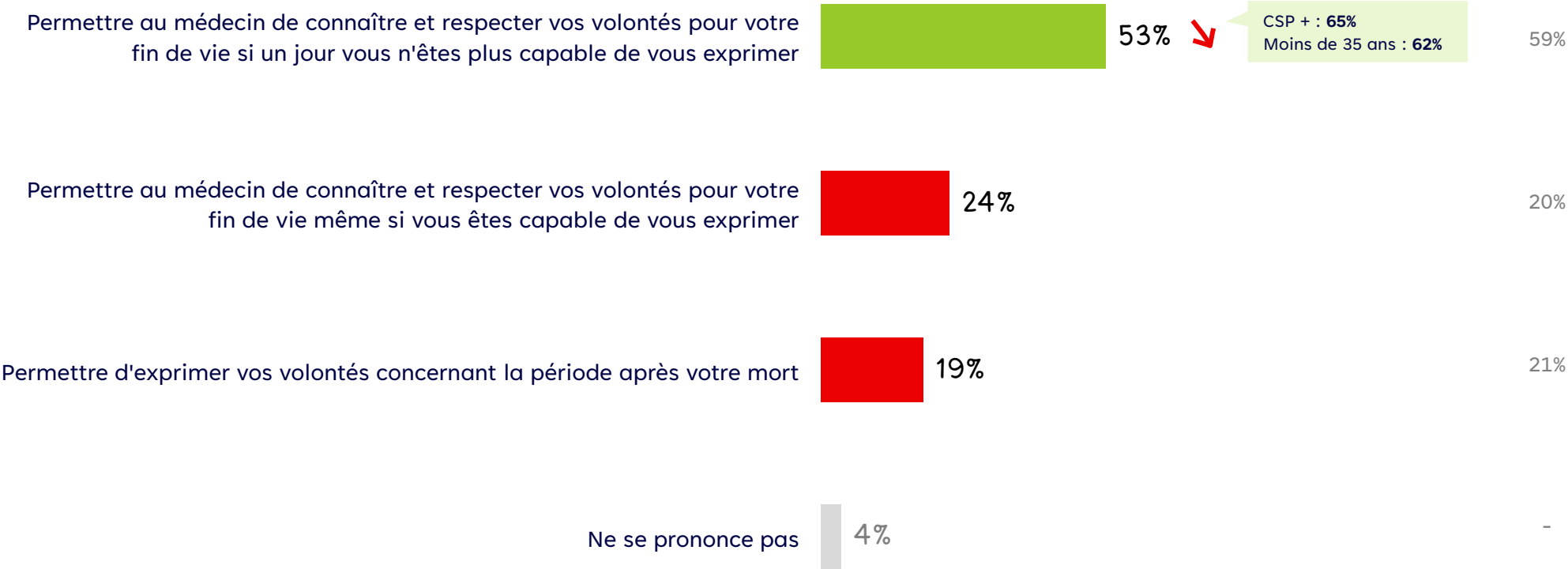
- Oui et vous savez précisément ce que c'est
- Oui mais vous ne savez pas précisément ce que c'est
- Non

15/ Connaissez-vous le terme de « directives anticipées » ?

Base : à tous

Parmi les Français connaissant le terme « directives anticipées », une courte majorité de répondants maîtrise de manière exacte son objectif

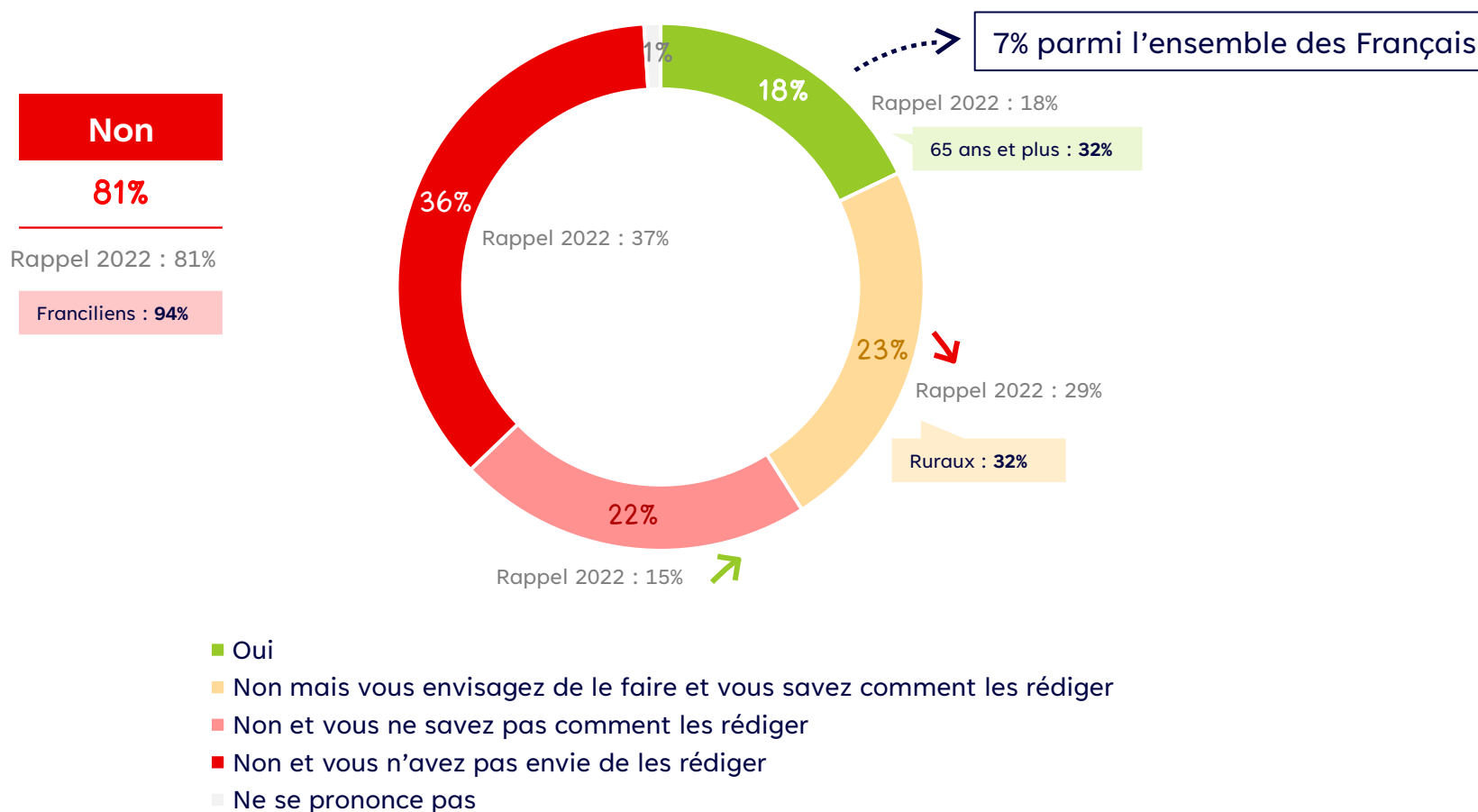
Rappel 2022



16/ Quel est selon vous l'objectif des directives anticipées ?
Base : à ceux qui connaissent le terme de « directives anticipées » (415 répondants)

Les répondants connaissant le terme de « directives anticipées » sont toujours peu nombreux à les avoir rédigées

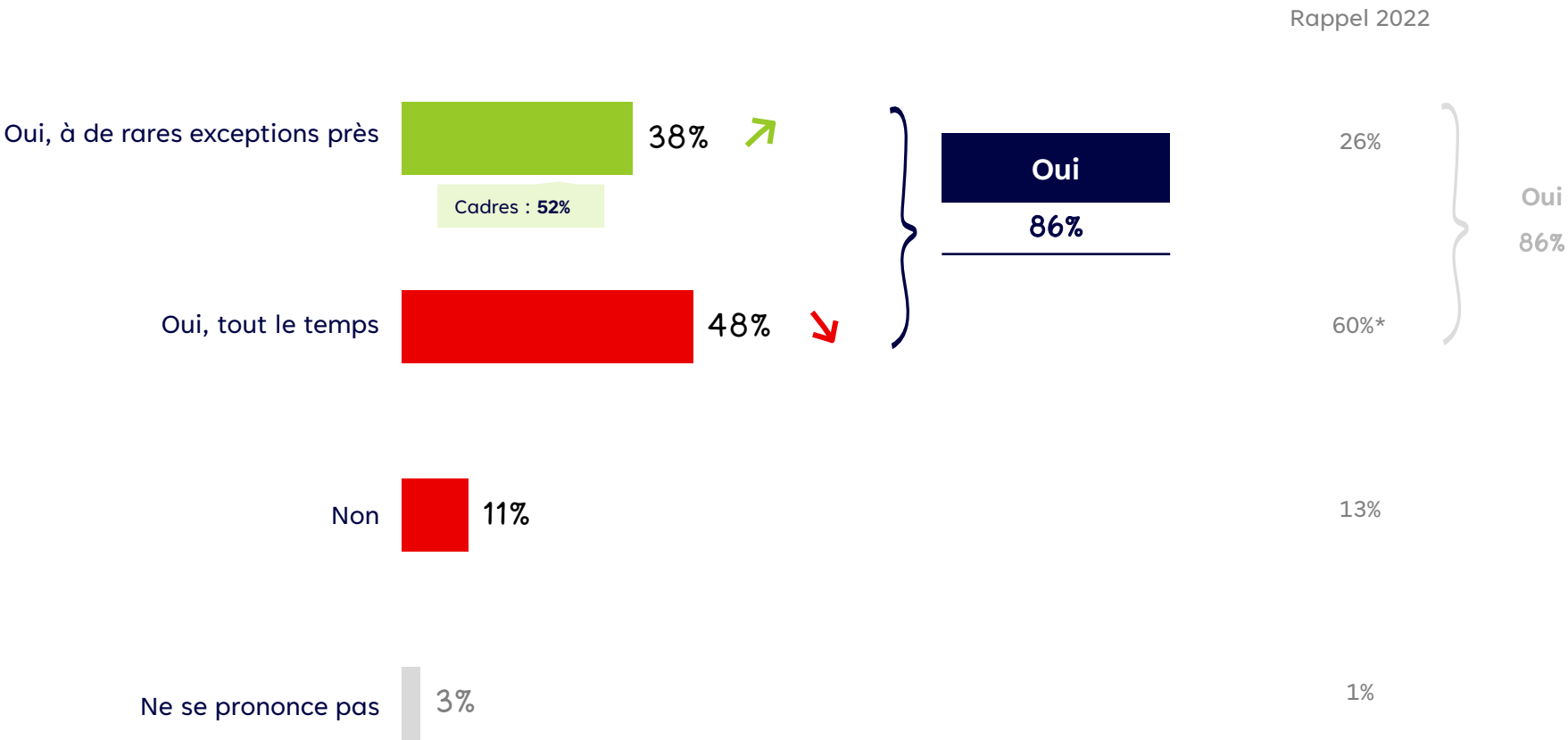
Une réticence marquée pour plus d'un tiers des répondants



17/ Avez-vous rédigé vos directives anticipées ?

Base : à ceux qui connaissent le terme de « directives anticipées » (415 répondants)

Les répondants connaissant le terme de directives anticipées savent globalement que le médecin doit tenir compte de celles-ci, mais peu d'entre eux sont conscients qu'il existe des exceptions



* En 2022, l'item était « Oui » sans précision

18/ Selon vous, le médecin est-il obligé de tenir compte des directives anticipées dans la situation où le patient n'est plus en capacité de s'exprimer ?
Base : à ceux qui connaissent le terme de « directives anticipées » (415 répondants)

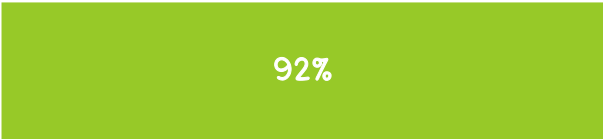
Le droit détenu par un médecin de ne pas initier ou d'arrêter un traitement apparaît mieux connu – bien qu'il le reste moins que le droit du patient de refuser un traitement



Refus de traitement ou d'acte médical

Vous avez le droit de refuser un traitement, des soins ou des examens que le médecin vous propose

% Oui



18-24 ans : 98%
Cadres : 98%

Rappel 2022

90%

Un médecin a le droit de ne pas initier ou d'arrêter un traitement, des soins ou des examens qu'il trouve inutiles et/ou disproportionnés *



61%*

11/ Pensez-vous que :

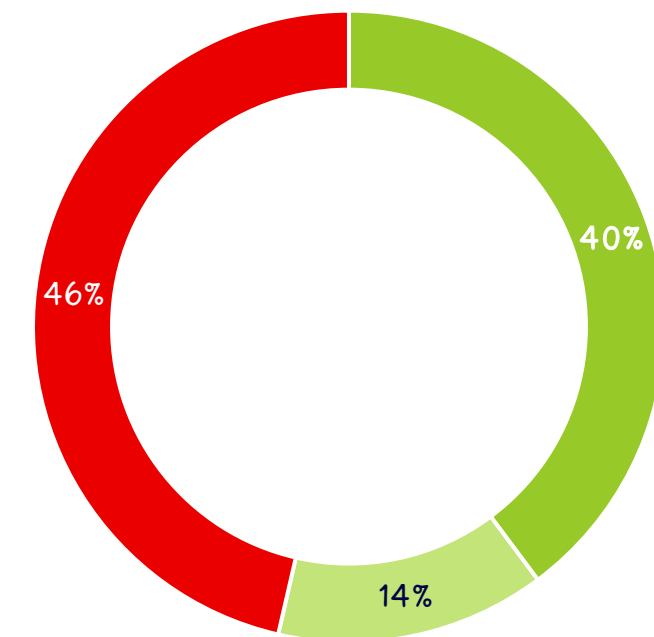
Base : à tous

* En 2022, le libellé était « Un médecin a le droit de vous refuser un traitement, des soins ou des examens qu'il trouve inutiles et/ou disproportionnés »

Le terme de « sédation profonde et continue jusqu'au décès » n'est pas connu par près de la moitié des Français

Sédation profonde et
continue jusqu'au décès

Rappel 2022 : 45%



OUI

54%

Rappel 2022 : 55%

Cadres : 64%
Femmes : 60%
50 ans et plus : 58%

Rappel 2022 : 39%

- Oui et vous savez précisément ce que c'est
- Oui mais vous ne savez pas précisément ce que c'est
- Non

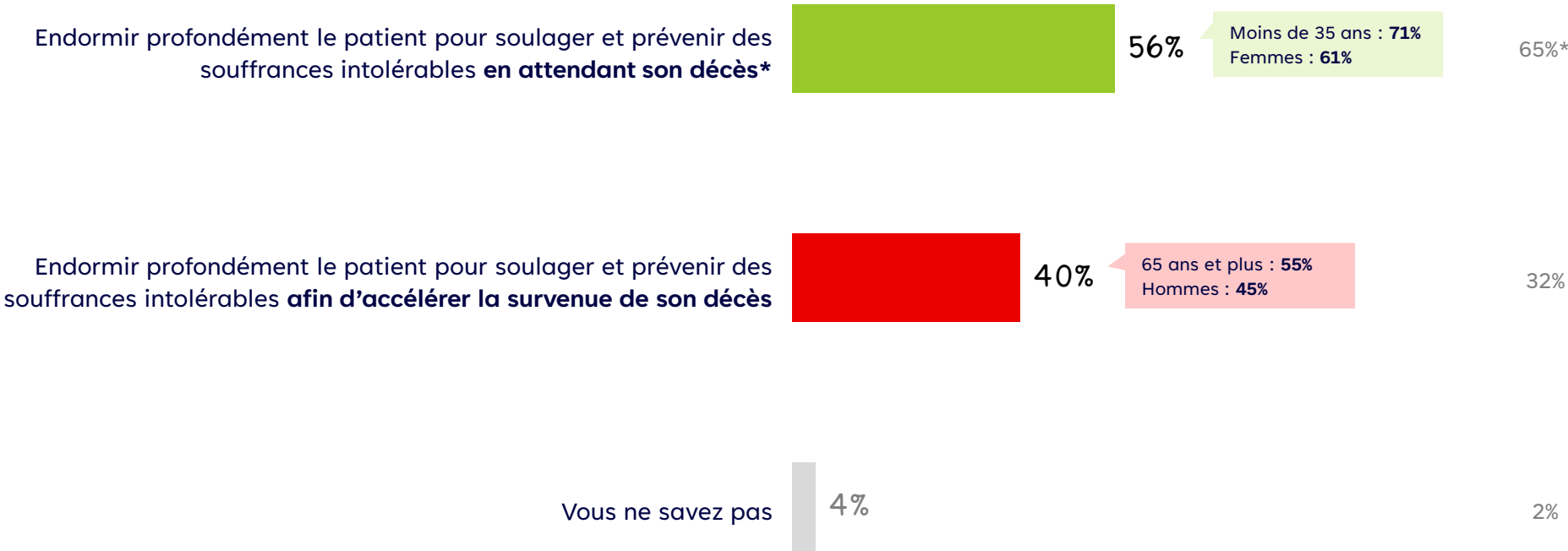
19/ Connaissez-vous le terme de « sédation profonde et continue jusqu'au décès » ?

Base : à tous

Auprès des personnes connaissant le terme, la « sédation profonde et continue jusqu’au décès » est davantage associée – et à juste titre – à l’attente du décès qu’à l’accélération de sa survenue

Une part considérable de répondants imagine néanmoins qu'il s'agit d'une accélération

Rappel 2022

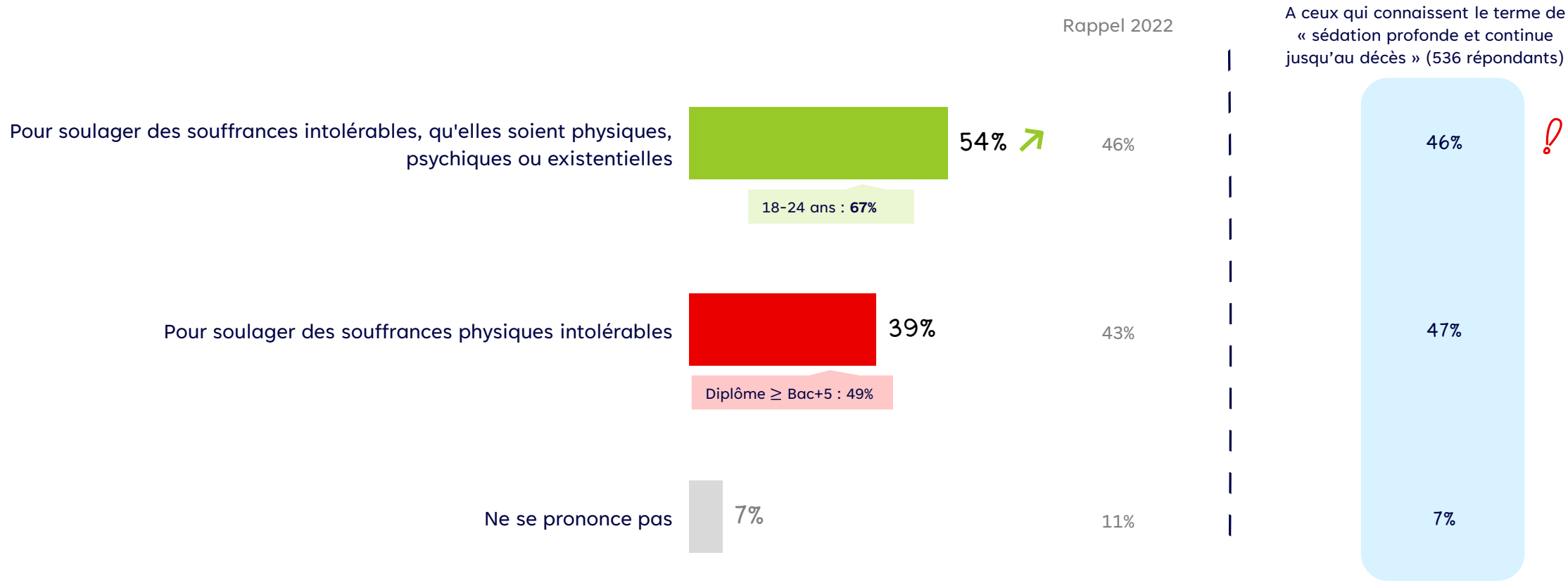


20/ Quel est selon vous l'objectif de la sédation profonde et continue jusqu'au décès ?
Base : à ceux qui connaissent le terme de « sédation profonde et continue jusqu'au décès » (536 répondants)

* En 2022, le libellé était « Endormir profondément le patient pour soulager et prévenir des souffrances intolérables en attendant son décès naturel » ? »

Après avoir entendu la définition de « sédation profonde et continue », une majorité de Français comprend qu'elle peut être demandée pour tout type de souffrance intolérable, au-delà de la seule souffrance physique

Une réponse moins exprimée par les répondants déclarant connaître le terme avant définition



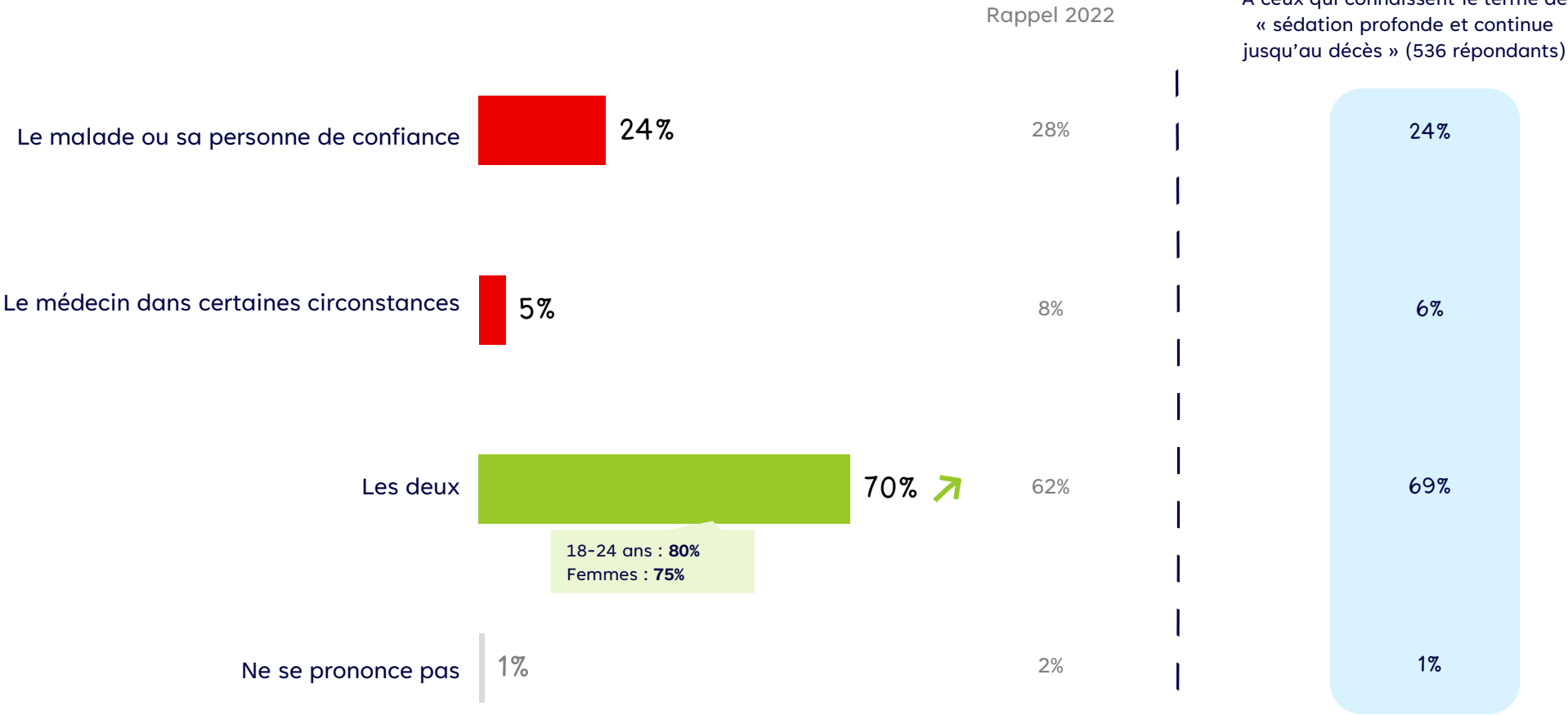
La sédation profonde et continue est une procédure qui permet d'entraîner chez un patient une altération de la conscience par coma artificiel et ce jusqu'à son décès. Elle a été reconnue par la loi comme un droit que les patients atteints d'une maladie incurable peuvent exercer sous certaines conditions pour être soulagés de leurs souffrances.

21/ Pensez-vous qu'il est possible de demander une sédation profonde et continue jusqu'au décès...

Base : à tous

Après définition, les Français estiment majoritairement – et davantage qu’en 2022 – que la sédation profonde et continue peut être demandée à la fois par le malade et par le médecin

Un taux similaire auprès des répondants déclarant connaître le terme avant définition



22/ Qui selon vous peut demander l'accès à la sédation profonde et continue ?

Base : à tous

Pour une majorité relative de Français, l'obstination déraisonnable peut provenir à la fois de l'équipe soignante et du patient. Un tiers des Français ne parviennent pas à répondre sur ce sujet

Une attribution à l'équipe soignante légèrement plus fréquente qu'une attribution au patient

Obstination déraisonnable

Quand l'équipe soignante souhaite introduire ou poursuivre un traitement inutile, disproportionné ou n'ayant d'autre effet que le seul maintien artificiel en vie



Quand le patient souhaite recevoir ou poursuivre un traitement inutile, disproportionné ou n'ayant d'autre effet que le seul maintien artificiel en vie



Les deux



Vous ne savez pas



Diplôme inférieur au Bac : 42%

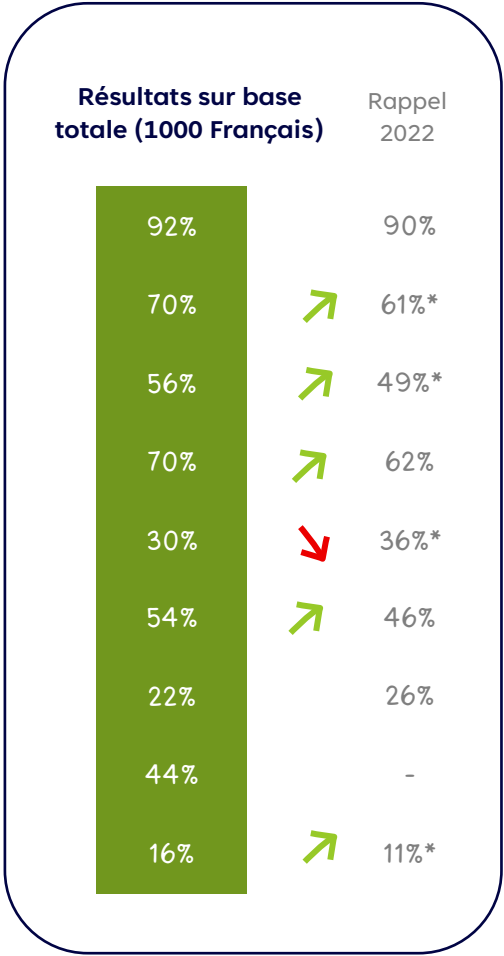
25/ Selon vous, l'obstination déraisonnable c'est :

Base : à tous

Récapitulatif de la connaissance objective des dispositifs législatifs encadrant la fin de vie en France

Scores de bonnes réponses aux questions de connaissance objective

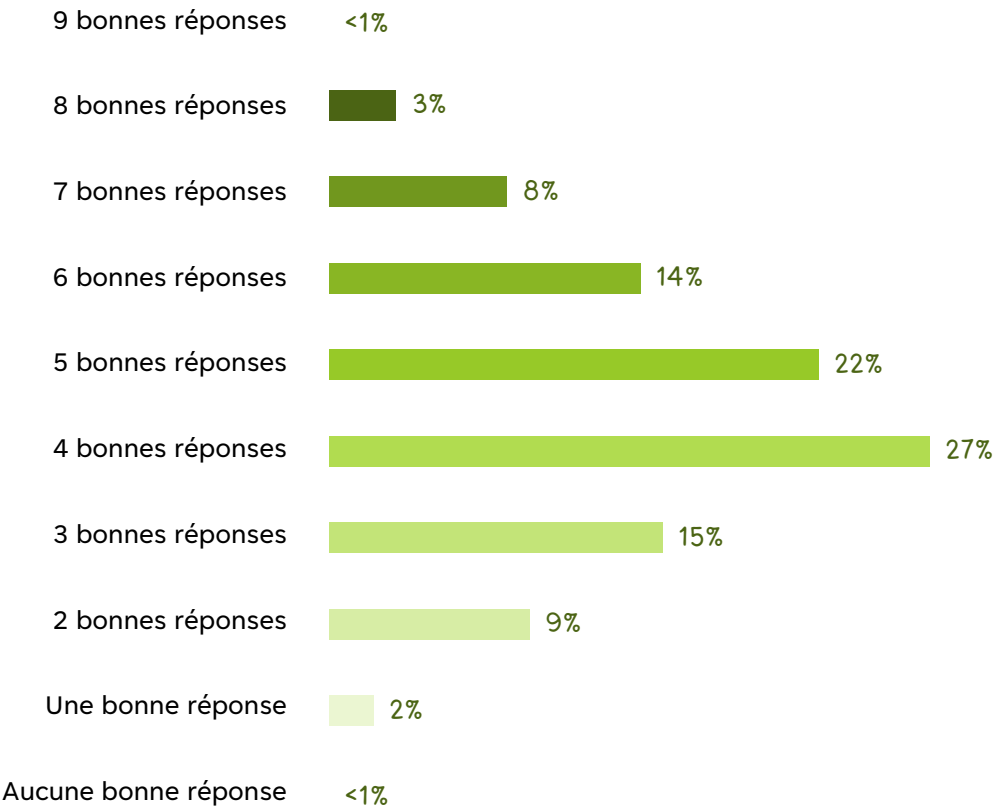
Droit de refuser un traitement proposé par le médecin
Droit du médecin de ne pas initier ou d'arrêter un traitement qu'il juge inutile ou disproportionné
Rôle de la personne de confiance
Personne pouvant demander l'accès à la sédation profonde et continue
Objectif de la sédation profonde et continue jusqu'au décès
Motif d'accès à la sédation profonde et continue
Objectif des directives anticipées
Définition de l'obstination déraisonnable
Obligation relative du médecin à l'égard des directives anticipées



* Quelques changements de libellés sont présents pour ces questions par rapport à 2022.

Une connaissance encore lacunaire des dispositifs législatifs encadrant la fin de vie en France et qui reste assez genrée

Scores de bonnes réponses aux questions de connaissance objective



Moyenne : 4,5 bonnes réponses / 9

Niveau de
connaissance objective

Très bien informés

11%

Diplôme $\geq$ Bac+5 : 18%
Femmes : 14%

Assez bien informés

42%

Femmes : 46%

Assez peu informés

36%

Hommes : 39%

Très peu informés

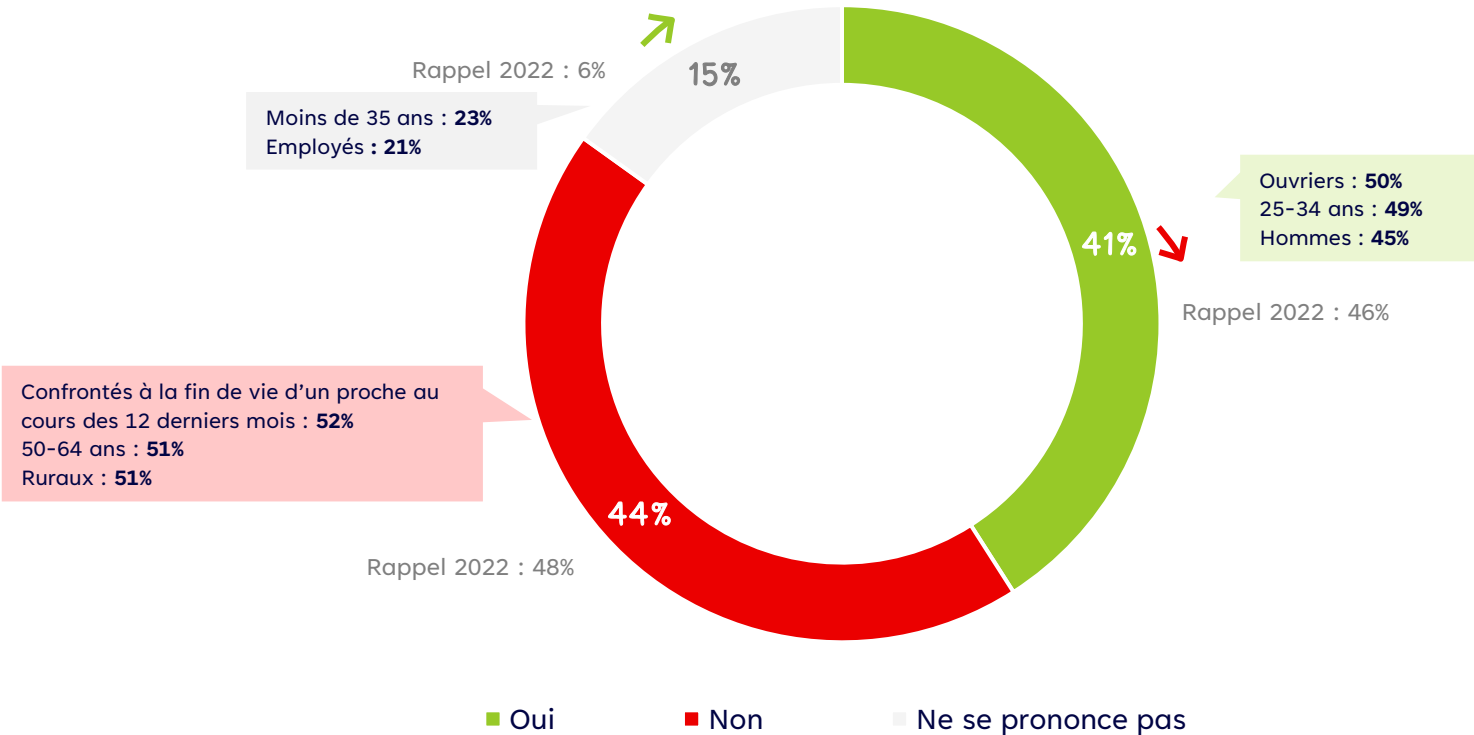
11%

Diplôme inférieur au Bac : 16%
Hommes : 15%

05

SATISFACTION PAR RAPPORT AUX DISPOSITIFS EXISTANTS

Les lois actuelles concernant la fin de vie suscitent des opinions partagées au sein de la société



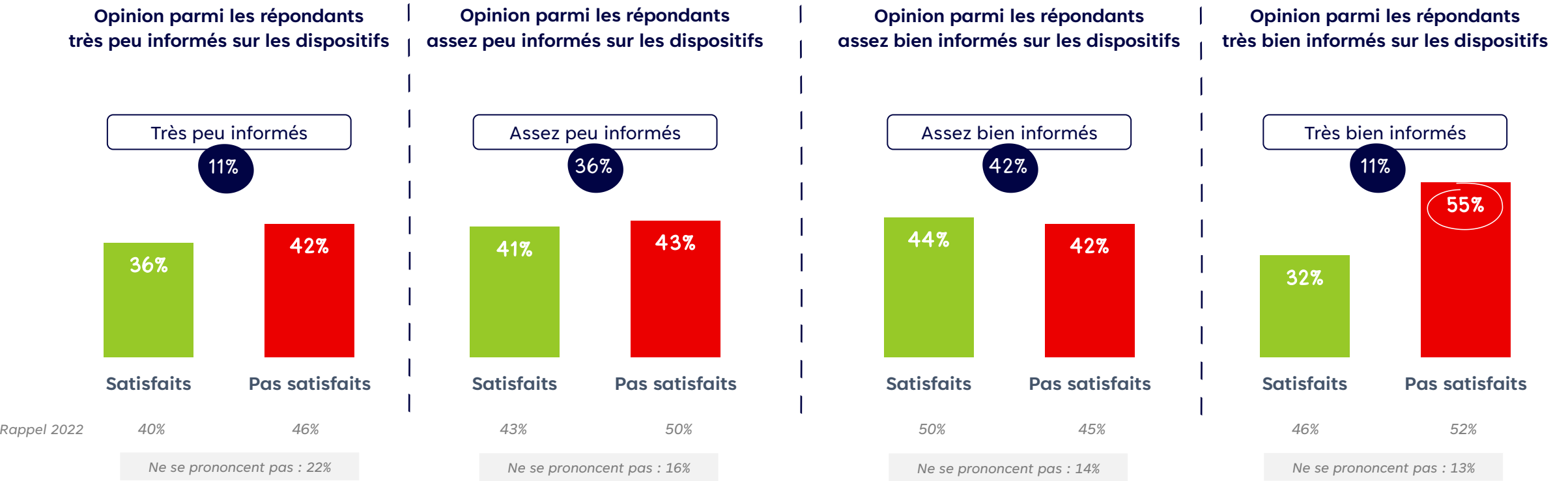
23/ Pensez-vous que les lois actuelles concernant la fin de vie garantissent le respect de vos volontés et préférences pour votre fin de vie ?

Base : à tous

La satisfaction concernant les lois actuelles selon le niveau de connaissance objective varie de manière limitée pour la majorité des personnes interrogées

Les personnes les mieux informées sont néanmoins les plus insatisfaites des lois encadrant actuellement la fin de vie

Satisfaction concernant les lois actuelles selon le niveau de connaissance objective



23/ Pensez-vous que les lois actuelles concernant la fin de vie garantissent le respect de vos volontés et préférences pour votre fin de vie ?

Base : à tous

Score aux 9 questions de connaissance objective sur les dispositifs
Très peu informés : 0 à 2 bonne réponses
Assez peu informés : 3 à 4 bonnes réponses
Assez bien informés : 5 à 6 bonnes réponses
Très bien informés : 7 à 9 bonnes réponses

Auprès des personnes critiques, les raisons tiennent notamment à la question de l'aide à mourir, au manque de respect des volontés du malade et au manque d'allègement des souffrances

Nouvelle question

Raisons d'insatisfaction concernant les lois actuelles, données par les 44% de Français estimant que les lois actuelles ne garantissent pas le respect de leurs volontés et préférences pour leur fin de vie

Un cadre légal insuffisant, inadéquat, absent	63%
L'euthanasie, le suicide assisté ne sont pas autorisés, c'est illégal	28%
On ne peut pas choisir la manière ou le moment pour mourir	16%
Insuffisant, à développer, en cours sans aboutissement ; texte non voté	13%
Cadre légal déconnecté ou inflexible	6%
Cadre légal incohérent, inadapté, déconnecté des réalités et besoins	4%
Cadre légal pas assez libre, flexible. Il n'autorise que des cas spécifiques	3%
Cadre légal compliqué ou à clarifier	5%
Cadre légal à clarifier, incompréhensible	3%
Cadre légal lourd, compliqué. Trop de démarches administratives	3%
Cadre légal absent, inexistant	4%
Manque d'écoute et de respect des volontés	25%
Les volontés ne sont pas respectées, ce n'est pas la personne malade qui décide	15%
Les médecins, le corps médical ne respectent pas le choix du patient, ils décident	8%
Manque d'écoute (sans précision)	3%

Souffrances psychiques et physiques	17%
On souffre inutilement / plus longtemps	11%
Ils font juste le nécessaire pour ne pas laisser souffrir (antidouleur)	3%
Pays permettant une plus grande autonomie en fin de vie	9%
Autorisé en Belgique et en Suisse	5%
Autorisé en Belgique, certains s'y rendent	5%
Autorisé en Suisse, certains s'y rendent	4%
Certains pays autorisent. On va à l'étranger pour mourir dignement	5%
Manque de confiance envers l'Etat ou le système de santé	6%
Manque d'information sur le cadre légal	5%
On ne doit pas mettre fin à sa vie, il ne faut pas l'autoriser (opposition à l'aide à mourir)	3%
Autres	4%
Ne se prononce pas	2%

Total supérieur à 100% car plusieurs réponses étaient possibles.
Seules les réponses ≥ à 3% sont présentées

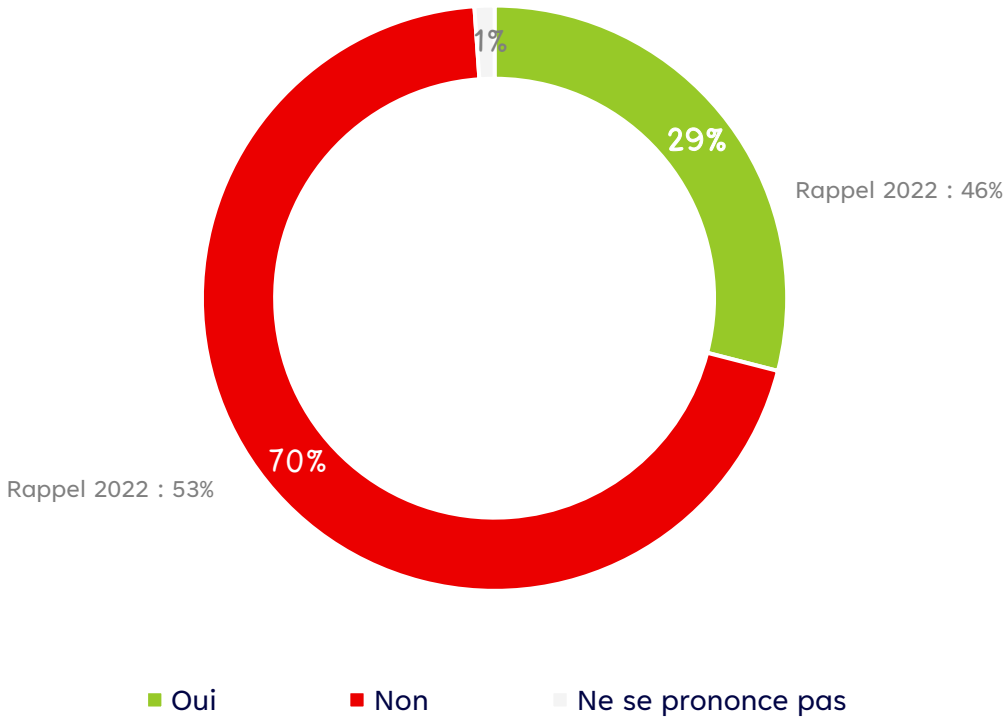
24/ Pourquoi ?

Base : à ceux qui pensent que les lois actuelles ne garantissent pas le respect de leurs volontés et préférences pour leur fin de vie (437 répondants)

Près de 3 Français sur 10 déclarent avoir été confrontés dans la dernière année à la fin de vie d'un proche. Parmi eux, les deux tiers considèrent que l'accompagnement a été bon

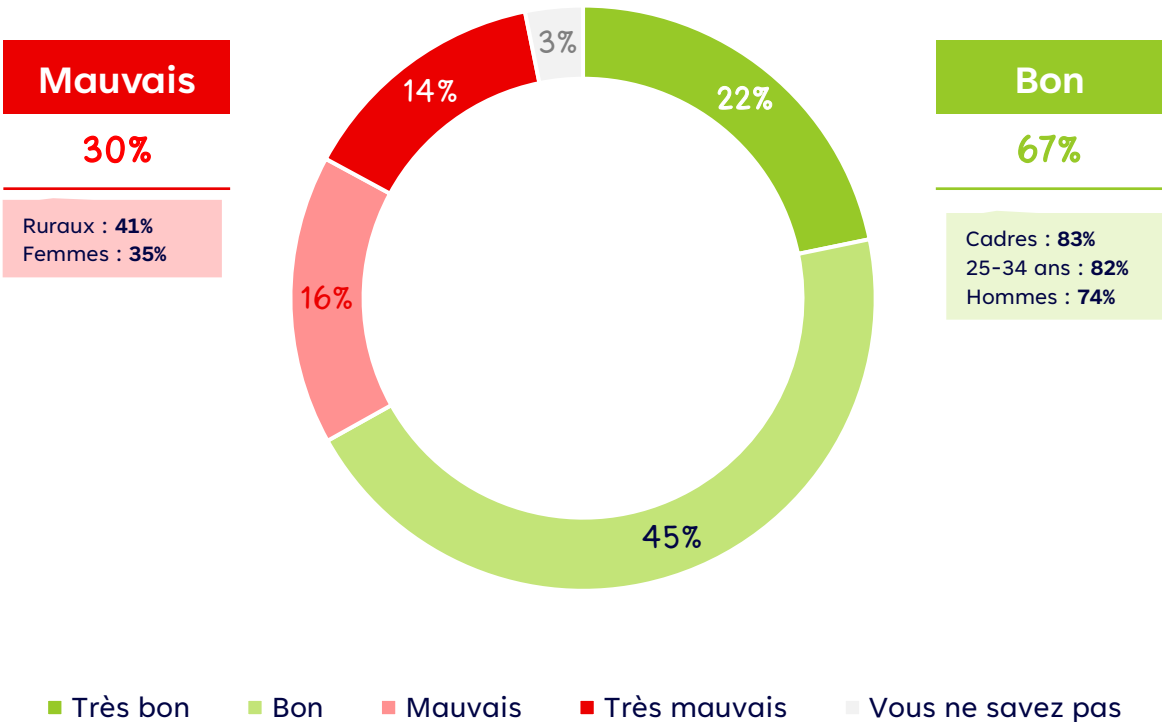
Nouvelle question

Fin de vie d'une personne considérée comme proche



26/ Avez-vous été, dans les 12 derniers mois, confronté à la fin de vie d'une personne que vous considérez comme proche ?
Base : à tous

Accompagnement de la fin de vie de ce proche



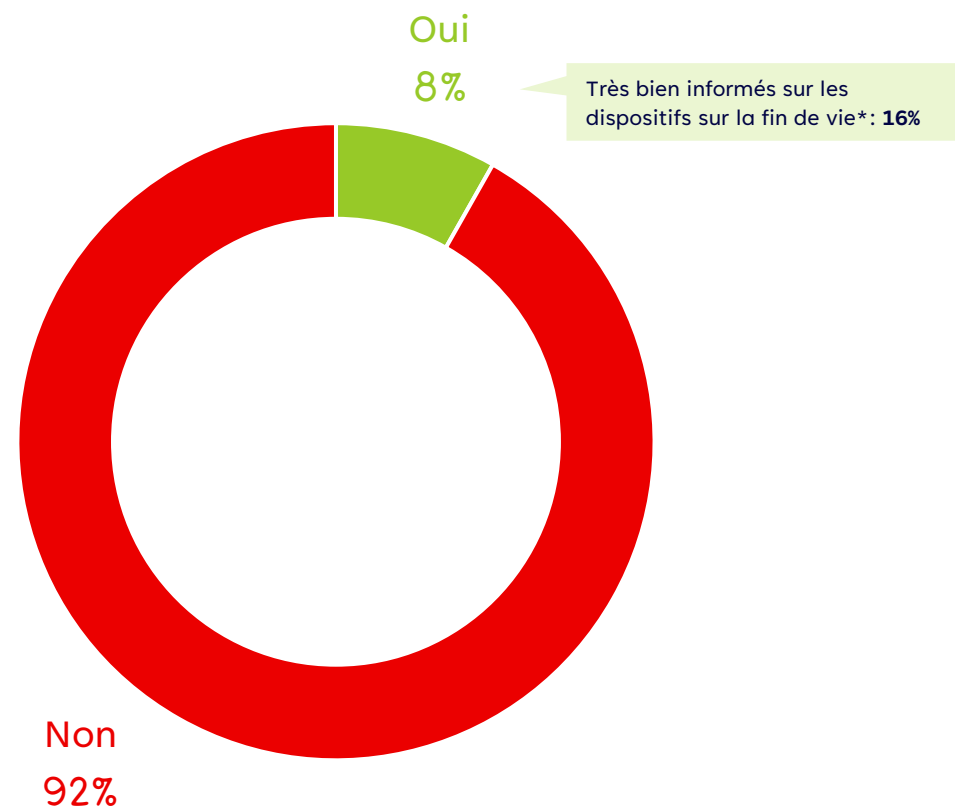
27/ Comment évaluez-vous la prise en charge et l'accompagnement de la fin de vie de votre proche ?
Base : à ceux qui ont été confrontés à la fin de vie d'une personne proche (290 répondants)

06

SOURCES D'INFORMATION SUR LA FIN DE VIE

Une notoriété encore limitée du site internet du Centre national des soins palliatifs et de la fin de vie

Nouvelle question



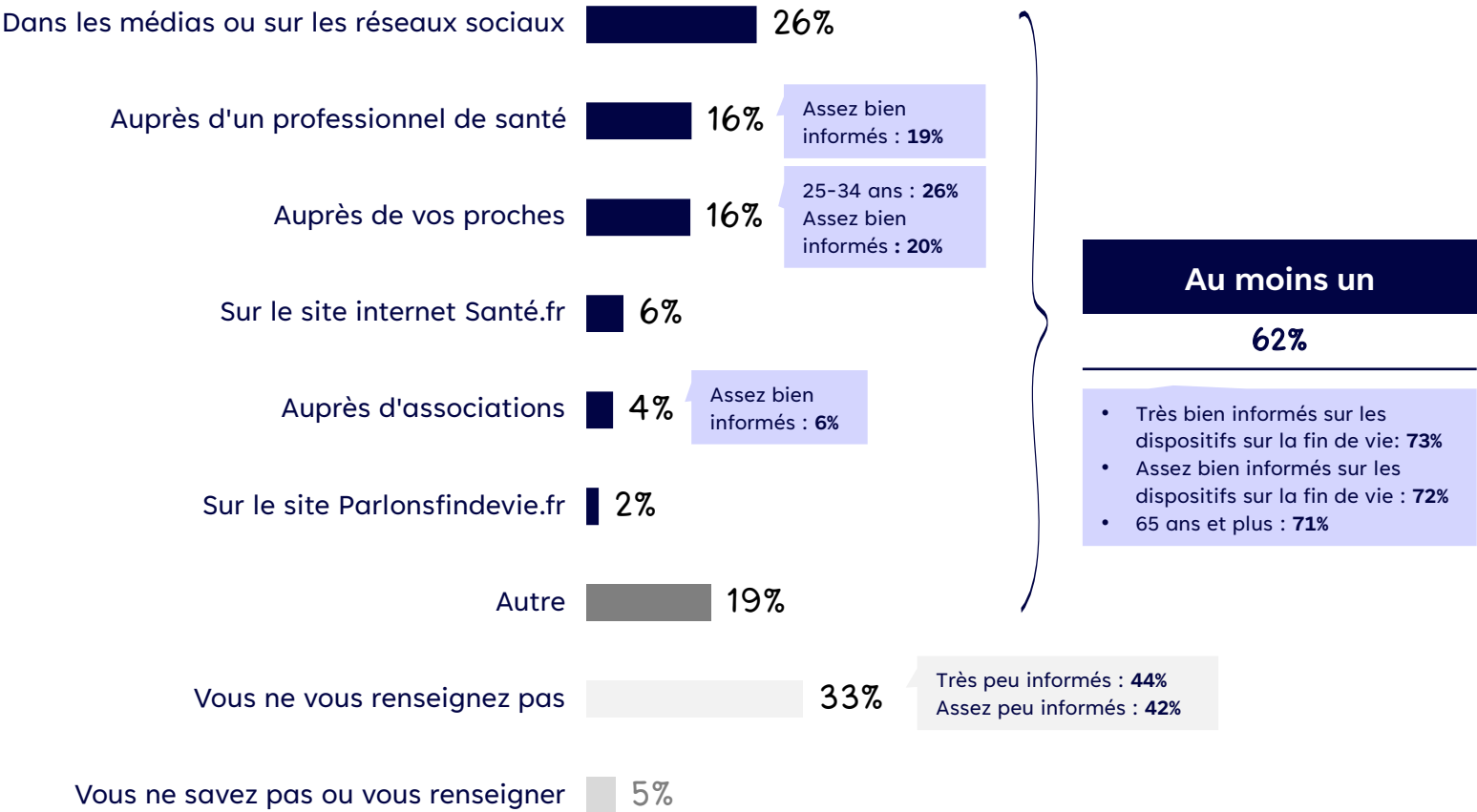
30/ Connaissez-vous le site internet du Centre national des soins palliatifs et de la fin de vie « Parlons fin de vie ? »

Base : à tous

**Très bien informés : 7 à 9 bonnes réponses sur les 9 questions de connaissance objective des dispositifs législatifs relatifs à la fin de vie*

Un tiers des Français déclarent ne pas se renseigner sur les sujets liés à la fin de vie. Les personnes se renseignant se tournent davantage vers les médias et réseaux sociaux que vers les sources officielles

Nouvelle question



29/ Comment vous renseignez-vous sur les sujets liés à la fin de vie ?

Base : à tous

Total > 100% car plusieurs réponses étaient possibles

07

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

Principaux enseignements (1/3)

Depuis la précédente vague d'enquête menée en 2022, le contexte autour de la question de la fin de vie en France a suivi des évolutions : une concertation nationale (convention citoyenne) a notamment été menée pour réfléchir à l'évolution de cadre législatif – en particulier autour de la question de l'aide active à mourir. Cette convention citoyenne a abouti à un rapport final contenant de multiples propositions, inspirant un projet de loi présenté en avril 2024 dont le vote a été reporté avec la dissolution. Un nouveau projet de loi, scindé en deux textes par rapport au projet initial, a été présenté en mars 2025 et fait l'objet de nombreux débats. Son examen a débuté le 11 avril 2025 en commission, le 12 mai en séance publique.

Des représentations plurielles de la fin de vie

- Spontanément, avant toute définition, **le terme de « fin de vie » recouvre des réalités différentes selon les Français. Le moment où commence la fin de vie tend davantage à être associé à l'aggravation d'une maladie grave et incurable** (30%), mais il correspond également à la perte de leur autonomie pour un quart des Français (26%) et au diagnostic d'une maladie grave et incurable pour un Français sur cinq (20%).
- **La période sur laquelle s'étend la fin de vie ne fait pas non plus consensus** : un quart des Français estiment que la fin de vie correspond aux derniers mois de vie (26%), contre les dernières heures de vie pour un Français sur cinq (22%). Ces deux périodes, entre moyen et très court-terme, apparaissent davantage citées qu'en 2022 – quand, à l'inverse, la période de long-terme (les dernières années de vie) semble moins présente à l'esprit (15% contre 30% en 2022).
- Après définition du terme de « fin de vie », les Français appelés à s'exprimer sur les **soins palliatifs** sont une majorité à les considérer comme une **approche globale soulageant les douleurs physiques et psychologiques de la personne malade et de ses proches** (59%). Cette représentation est majoritairement partagée, mais **plus d'un quart des Français réduisent les soins palliatifs à la fin de vie** (28%), occultant la dimension de soulagement de la douleur et de soutien de l'entourage – les soins palliatifs pouvant en effet être initiés précocement, à l'annonce d'un diagnostic de maladie grave et incurable.

Une appropriation du sujet toujours difficile

- Par rapport à la précédente enquête de 2022, **le sujet de la fin de vie semble toujours être difficile d'appropriation**, par manque de projection (notamment chez les jeunes). **Une part limitée de Français ont réfléchi à leurs préférences pour leur fin de vie (40%), les ont exprimées à un proche (43%) ou à un professionnel de santé (13%)** voire un autre professionnel (4%) – ces proportions ne progressent pas par rapport à 2022. En revanche, les Français n'ayant pas encore exprimé leurs préférences se montrent plus prompts à envisager d'en parler un jour, notamment à un proche (67%; +5pts) mais aussi à un professionnel de santé (53%; +8pts).
- **Cette difficulté à se projeter ne favorise pas les échanges précoces avec un médecin**. Une majorité relative de Français préféreraient discuter de leur fin de vie s'ils sont atteints d'une maladie grave et difficile à soigner (39%) – dans une tendance accrue par rapport à 2022 (+7pts) – et plus d'un Français sur cinq attendrait que cette maladie soit à un stade avancé (22%). Seuls 13% souhaiteraient avoir cette discussion avant d'être réellement confrontés à la fin de vie (-5pts par rapport à 2022) et près d'un Français sur quatre ne souhaiterait pas du tout en parler avec un professionnel de santé (23%). Les personnes âgées de 65 ans et plus ainsi que les hommes sont surreprésentés dans la posture d'évitement (29% contre 23% en moyenne).

Principaux enseignements (2/3)

Des attentes portées sur le soulagement des souffrances et sur un cadre familial

- Les priorités des Français pour leur fin de vie se dégagent assez nettement : globalement, **le soulagement de la souffrance physique (57%) et le fait d'être entouré par ses proches (55%) ressortent comme les dimensions qui comptent le plus pour une majorité** (elles sont d'ailleurs citées « en premier » par respectivement 28% et 21% des Français).
- **Le fait d'être assuré du respect de leurs volontés et de leurs droits** compte aussi fortement pour 41% des Français, suivi de la prise en compte des besoins de leurs proches (32%) et de la possibilité de choisir le moment de leur décès (29%). Le maintien en vie le plus longtemps possible est en revanche très faiblement cité (8% au global).
- Si le lieu du décès ne figure pas parmi les priorités exprimées par les Français, **les trois quarts d'entre eux indiquent tout de même préférer mourir à domicile (75%)** – sans forcément qu'un accompagnement spécifique y soit disponible (56%). Néanmoins le souhait de finir ses jours à domicile se tasse par rapport à 2022 (-7pts), tandis que l'hôpital est davantage mentionné cette année (15%, +7pts).
- Outre le cadre familial pour leur décès, **les Français tendent aussi à privilégier leur domicile pour déposer leurs préférences concernant leur fin de vie (40%)**, sinon auprès d'une personne à laquelle ils accordent leur confiance – proche (33%) ou notaire (32%). Assez peu d'entre eux se tourneraient vers le médecin ou l'hôpital (18%) ou vers un espace numérique (14%).
- Sur la question du moyen de transmettre leurs préférences concernant leur fin de vie, les Français se montrent assez partagés, 46% d'entre eux souhaitant le faire par écrit (+4pts depuis 2022) et 43% oralement (-5pts). Le témoignage audio / vidéo reste globalement un souhait minoritaire (9%), bien qu'il suscite plus d'attrait chez les jeunes (13%).

Des connaissances encore lacunaires des dispositifs législatifs encadrant la fin de vie

- Alors que le sujet de la fin de vie revient régulièrement sur le devant de l'actualité, le niveau d'information des Français reste partiel. Ainsi, sans progression par rapport à 2022, **à peine un Français sur deux se dit bien informé sur les droits et dispositifs liés à la fin de vie en France (51%)**. Ce sentiment d'information est plus élevé parmi les Français âgés de 65 ans et plus (67%), à l'inverse des 25-34 ans (35%).
- Ce score global – qui traduit une demande d'information pour près de la moitié des Français – n'est pas si éloigné du niveau de leur connaissance réelle : **53% sont au moins « assez bien informés » (42%), sinon « très bien informés » (11%) au regard des questions de connaissance objective sur les dispositifs** (directives anticipées, sédation profonde et continue...). Bien que les Français estiment parfois connaître les termes dédiés, les questions de connaissance révèlent des inexactitudes ; c'est par exemple le cas des directives anticipées, dont le terme est connu de 41% des Français, mais dont l'objectif n'est connu que de 22% des Français. Le niveau de connaissance objective apparaît corrélé au niveau d'études, mais aussi au genre – les femmes étant ainsi surreprésentées parmi les personnes les mieux informées.
- Ces résultats indiquent un manque de maîtrise des dispositifs existants par les Français, dans un contexte où le cadre législatif est en cours d'évolution.

Principaux enseignements (3/3)

Des Français partagés vis-à-vis des lois actuelles

- Comme en 2022, **les Français se montrent globalement partagés vis-à-vis des lois actuelles concernant la fin de vie** : 41% estiment qu'elles garantissent le respect de leurs volontés et préférences pour leur fin de vie (-5pts depuis 2022) quand 44% estiment qu'elles ne le garantissent pas (-4pts), tandis qu'une part conséquente de Français ne parviennent pas à se prononcer sur le sujet (15%, +9pts).
- Si l'insatisfaction ou le désaccord vis-à-vis des lois actuelles varie peu selon le niveau de connaissance objective pour la majorité des personnes interrogées, **ce désaccord est néanmoins plus marqué parmi le groupe des « très bien informés »**, c'est-à-dire les personnes ayant le plus haut score de bonnes réponses aux questions de connaissance objective sur les dispositifs (55% d'entre eux se disent en désaccord avec les lois actuelles, contre 41% en moyenne).
- **Une insatisfaction corrélée à la fois au niveau de connaissance sur le sujet de la fin de vie, mais aussi à son expérience récente** : les personnes ayant été confrontées au cours des 12 derniers mois à la fin de vie d'un proche sont ainsi plus nombreuses que la moyenne à se montrer critiques envers les lois actuelles (52%), a fortiori lorsqu'elles jugent que l'accompagnement pour leur proche en fin de vie a été mauvais (69%).
- **Interrogés sur les raisons de leur désaccord avec les lois actuelles sur la fin de vie**, les répondants concernés expriment avant tout leur **sentiment d'une inadéquation du cadre légal actuel (63%)**, à travers l'absence d'autorisation de l'aide à mourir en France (**28% des citations**), ainsi que leur **souhait de pouvoir choisir le moment ou la manière de mourir (16%)**, le **développement actuel des textes de loi (13%)**. D'autre part, certains répondants mentionnent le **manque de respect des volontés du malade (15%)** ainsi que le **fait de prolonger inutilement les souffrances (11%)**.
- Au-delà de leur adhésion ou non aux lois actuelles, les personnes ayant été confrontées à la fin de vie d'un proche sont 30% à en retirer un regard critique, considérant que la prise en charge et l'accompagnement ont été mauvais. Cet avis est davantage exprimé par les ruraux (41%) et par les femmes (35%) ayant été confrontés à cet événement.

Des sources d'information encore peu mobilisées ou mal connues

- **La notoriété du site internet du Centre national des soins palliatifs et de la fin de vie « Parlons fin de vie » est encore limitée (8%)** – bien qu'elle soit plus élevée auprès des répondants ayant un très bon niveau de connaissance objective des dispositifs sur la fin de vie (16%).
- **Seuls 62% des Français interrogés cite au moins un support d'information utilisé pour se renseigner sur les sujets liés à la fin de vie** (notamment les plus âgés, 71%). Un tiers des Français déclare ne pas se renseigner (33%), tandis que 5% affirment ne pas savoir où se renseigner.
- **En tête des sources mobilisées, les médias ou les réseaux sociaux sont cités par 26% des répondants**, devant le professionnel de santé (16%) ou les proches (16%). Les sites internet « Santé.fr » (6%) et « Parlonsfindevie.fr » (2%) sont quant à eux très peu mentionnés.